

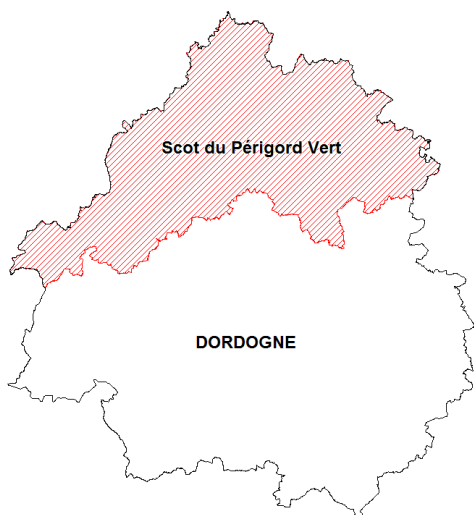
Données territoriales du SCoT du Périgord Vert



DES ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION À UNE ÉCHELLE TERRITORIALE APPROPRIÉE

L'objectif de ce dossier de "données territoriales" est de fournir aux acteurs locaux en charge du développement du Périgord Vert divers éléments de connaissance relatifs aux dynamiques agricoles en oeuvre sur ce territoire.

Il a été élaboré par le service régional de l'information statistique économique et territoriale de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine en convention avec le service connaissance et animation des territoires de la direction départementale des territoires de la Dordogne.



Fiche 0 - Synthèse et méthodologie

Fiche 1 - Forêt et agriculture se partagent près de 95 % de l'espace

Fiche 2 - Une agriculture bien implantée

Fiche 3 - Progression des sociétés au détriment des exploitations individuelles

Fiche 4 - Le quart du potentiel de production départemental

Fiche 5 - 2010-2015 : une conjoncture difficile

Fiche 6 - 70 % des exploitations produisent des cultures de plein champ

Fiche 7 - Les élevages de bovins valorisent les trois quarts de la SAU

Fiche 8 - 40 % de l'effectif de volailles de Dordogne

Fiche 9 - Pommes et noix, principales production fruitières

Fiche 10 - Filière forêt-bois : un maillage relativement dense d'entreprises

Fiche 11 - 1 200 hectares irrigables

Fiche 12 - Agriculture biologique : une implantation timide, mais des surfaces en progression...

Fiche 13 - 16 % des agriculteurs du territoire mobilisent des circuits courts de commercialisation

Fiche 14 - 9 % des agriculteurs ont mis en place une activité de diversification

Fiche 15 - 7 % des emplois sont agricoles

Fiche 16 - 28 % de la SAU devraient changer de main dans un avenir proche

Le périmètre du SCoT du Périgord Vert englobe 170 communes. Sur ce vaste territoire, agriculture et forêt se partagent près de 95 % de l'espace. L'activité agricole s'étend sur près de 125 000 hectares alternant avec la forêt et représente près de 40 % de la sole départementale

Élevage bovin, grandes cultures, cultures fruitières et élevage de volailles en constituent les principales productions. L'élevage bovin valorise les trois quarts de la SAU et se répartit sur l'ensemble du territoire. Les grandes cultures (essentiellement du maïs) se concentrent plutôt en Ribérais alors que les vergers de pommiers se trouvent essentiellement au sud-est sur le Pays de Lanouaille. Les noyers, culture emblématique du Périgord, sont disséminés sur la moitié sud du territoire.

Plus de 80 % des agriculteurs ont conservé leur statut d'exploitant individuel, mais on enregistre une forte progression des sociétés (EARL essentiellement). Cela traduit une adaptation de ces structures au contexte socio-économique et réglementaire. Cette évolution juridique s'accompagne d'une restructuration des moyens de production puisque l'on enregistre une augmentation de la taille des exploitations de 12 hectares en moyenne entre 2000 et 2010.

La filière agricole semble bien implantée sur le territoire ; en effet, entre les deux derniers recensements agricoles, la perte de SAU y a été plus faible que dans le reste du département. Toutefois plusieurs points de vigilance doivent être signalés au niveau des perspectives économiques. Entre 2010 et 2015, les productions végétales ont été soumises aux aléas climatiques et à la variation des prix. En production animale, les volumes n'ont pas compensé la baisse des prix.

Agriculture et sylviculture fournissent 7 % des emplois du territoire, et ce ratio est nettement plus élevé dans les petites communes rurales où plus du quart, voire la moitié des emplois sont agricoles. Près des trois quarts de la main-d'œuvre agricole est familiale et ce sont les exploitations de cultures fruitières qui concentrent la majeure partie de la main-d'œuvre salariée (permanente et saisonnière).

Près de 30 % de la SAU devrait changer de mains dans un avenir proche, mais comme partout ailleurs, plus de la moitié des agriculteurs de plus de 55 ans n'ont pas encore envisagé leur succession. Il semblerait que les perspectives de transmission soient moins bonnes pour les petites exploitations individuelles en faire-valoir direct que pour les autres.

➤➤➤ ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Le territoire d'étude

Le territoire d'étude est composé des 170 communes incluses dans le périmètre du SCoT du Périgord Vert arrêté le 31/12/2015.

Territorialisation des données

Les données communales sont rattachées au zonage communal antérieur au 01/01/2016 et ne tiennent pas compte des fusions de communes qui auraient pu avoir lieu depuis.

Méthodologie

Ces "données territoriales" ont été élaborées à partir des résultats des recensements agricoles 2000 et 2010 pour les fiches "agriculture" et des données issues des enquêtes annuelles de branche "Exploitation forestière" et "Scierie, rabotage, ponçage et imprégnation du bois" pour la fiche "Forêt".

Ces données sont complétées et/ou actualisées par des informations récentes issues de fichiers administratifs : déclarations PAC, fichier CLAP (INSEE), Agence Bio. L'étude de l'occupation du sol (fiche 1) a été réalisée à partir de la couche géographique d'occupation du sol mise à disposition dans le cadre de la plateforme de mutualisation de l'information géographique PIGMA.

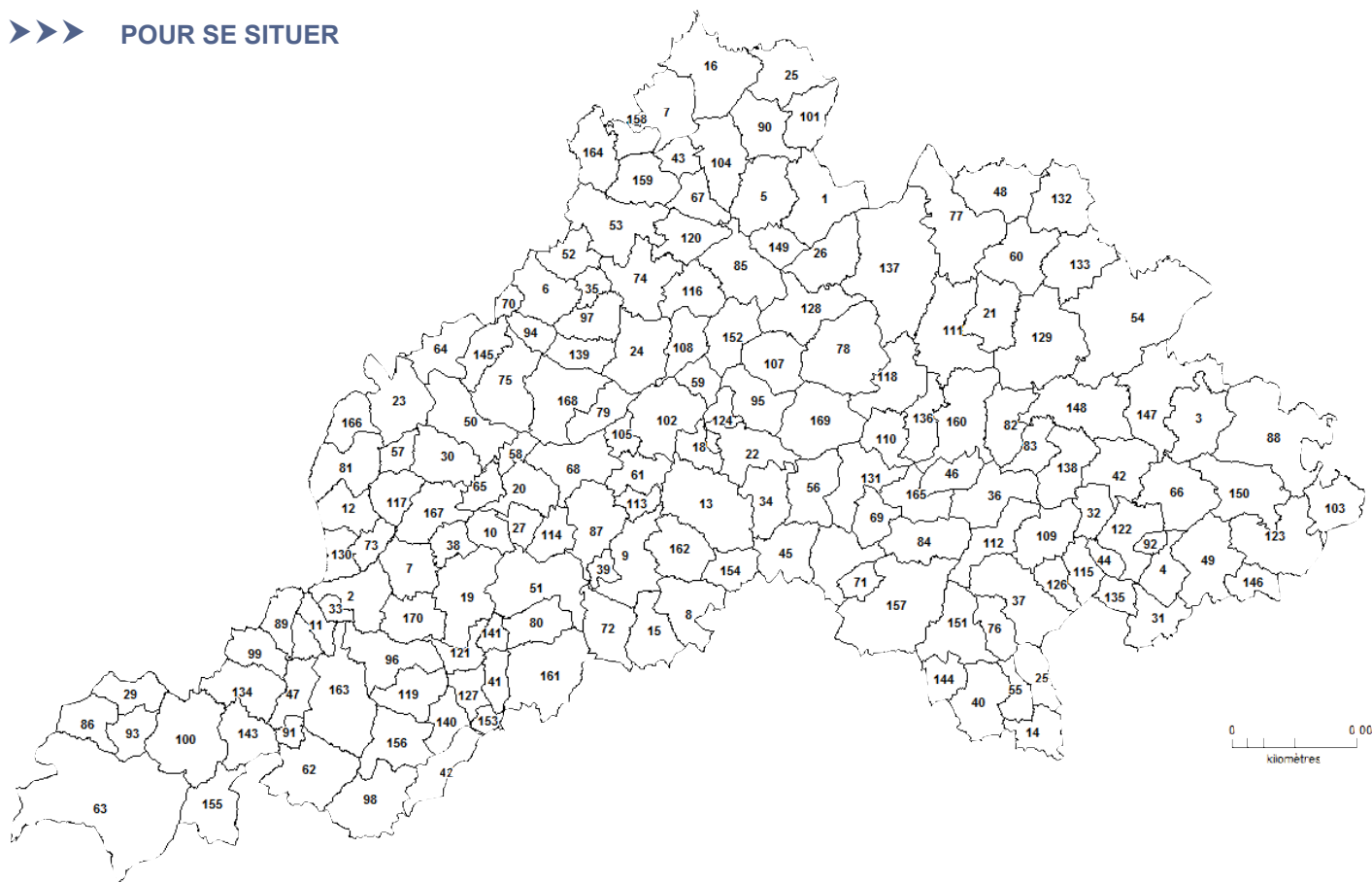
Définition

Le concept d'exploitation agricole, utilisé dans cette étude, correspond à la définition du recensement agricole. À ce titre, c'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Elle atteint une **certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...).
- Sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La notion de "taille" d'exploitation est définie au regard de la dimension économique établie à partir du produit brut standard (cf. encart méthodologique de la fiche n°2) et non de la surface agricole utile.

POUR SE SITUER



1 ABJAT-SUR-BANDIAT	18 CANTILLAC	35 CONNEZAC	52 HAUTEFAYE	69 LEMPZOURS	86 PARCOUL	103 ST-CYR-LES-CHAMPAGNES	120 ST-MARTIN-LE-PIN	137 ST-SAUD-LACOUSSIERE	154 SENCENAC-PUY-DE-FOURCHES
2 ALLEMANS	19 CELLES	36 CORGNAC-SUR-LISLE	53 JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-ST-ROBERT	70 LES GRAULGES	87 PAUSSAC-ET-ST-VIVIEN	104 ST-ESTEPHE	121 ST-MEARD-DE-DRONE	138 ST-SULPICE-D'EXCIDEUIL	155 SERVANCHES
3 ANGOISSE	20 CERCLÉS	37 COULAURES	54 JUMILHAC-LE-GRAND	71 LIGUEUX	88 PAYZAC	105 ST-FELIX-DE-BOURDEILLES	122 ST-MEDARD-D'EXCIDEUIL	139 ST-SULPICE-DE-MAREUIL	156 SIORAC-DE-RIBERAC
4 ANLHIAC	21 CHALAIS	38 COUTURES	55 LA BOISSIERE-D'ANS	72 LISLE	89 PETIT-BERSAC	106 ST-FRONT-DALEMP	123 ST-MESMIN	140 ST-SULPICE-DE-ROUMAGNAC	157 SORGES
5 AUGIGNAC	22 CHAMPAGNAC-DE-BELAIR	39 CREYSSAC	56 LA CHAPELLE-FAUCHER	73 LUSIGNAC	90 PIEGUT-PLUVIERS	107 ST-FRONT-LA-RIVIERE	124 ST-PANCRACE	141 ST-VICTOR	158 SOUDAT
6 BEAUSSAC	23 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	40 CUBJAC	57 LA CHAPELLE-GRESIGNAC	74 LUSSAS-ET-NONTRONNEAU	91 PONTEYRAUD	108 ST-FRONT-SUR-NIZONNE	125 ST-PANTALY-D'ANS	142 ST-VINCENT-DE-CONNEZAC	159 TEYJAT
7 BERTRIC-BUREE	24 CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER	41 DOUCHAPT	58 LA CHAPELLE-MONTABOURLET	75 MAREUIL	92 PREYSSAC-D'EXCIDEUIL	109 ST-GERMAIN-DESPRES	126 ST-PANTALY-D'EXCIDEUIL	143 ST-VINCENT-JALMOUTIERS	160 THIVIERS
8 BIRAS	25 CHAMPNIERS-ET-REILHAC	42 DUSSAC	59 LA CHAPELLE-MONTMOREAU	76 MAYAC	93 PUYMANGOU	110 ST-JEAN-DE-COLE	127 ST-PARDOUX-DE-DRONE	144 ST-VINCENT-SUR-LISLE	161 TOCANE-ST-APRE
9 BOURDEILLES	26 CHAMPS-ROMAIN	43 ETOUARS	60 LA COQUILLE	77 MIALET	94 PUYRENIER	111 ST-JORY-DE-CHALAIS	128 ST-PARDOUX-LA-RIVIERE	145 SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL	162 VALEUIL
10 BOURG-DE-MAISONS	27 CHAPDEUIL	44 EXCIDEUIL	61 LA GONTERIE-BOULOUNEIX	78 MILHAC-DE-NONTRON	95 QUINSAC	112 ST-JORY-LAS-BLOUX	129 ST-PAUL-LA-ROCHE	146 SALAGNAC	163 VANXAINS
11 BOURG-DU-BOST	28 CHASSAIGNES	45 EYVIRAT	62 LA JEMAYE	79 MONSEC	96 RIBERAC	113 ST-JULIEN-DE-BOURDEILLES	130 ST-PAUL-LIZONNE	147 SARLANDE	164 VARAIGNES
12 BOUTEILLES-ST-SEBASTIEN	29 CHENAUD	46 EYZERAC	63 LA ROCHE-CHALAIS	80 MONTAGRIER	97 RUDEAU-LADOSSE	114 ST-JUST	131 ST-PIERRE-DE-COLE	148 SARRAZAC	165 VAUNAC
13 BRANTOME	30 CHERVAL	47 FESTALEMPS	64 LA ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE	81 NANTEUIL-AURIAAC-DE-BOURZAC	98 ST-ANDRE-DE-DOUBLE	115 ST-MARTIAL-D'ALBAREDE	132 ST-PIERRE-DE-FRUGIE	149 SAVIGNAC-DE-NONTRON	166 VENDOIRE
14 BROUCHAUD	31 CHERVEIX-CUBAS	48 FIRBEIX	65 LA TOUR-BLANCHE	82 NANTHEUIL	99 ST-ANTOINE-CUMOND	116 ST-MARTIAL-DE-VALETTE	133 ST-PRIEST-LES-FOUGERES	150 SAVIGNAC-LEDRIER	167 VERTEILLAC
15 BUSSAC	32 CLERMONT-D'EXCIDEUIL	49 GENIS	66 LANOUAILLE	83 NANTHIAT	100 ST-AULAYE	117 ST-MARTIAL-VIVEYROL	134 ST-PRIVAT-DESPRES	151 SAVIGNAC-LES-EGLISES	168 VIEUX-MAREUIL
16 BUSSEROLLES	33 COMBERANCHE-ET-EPELUCHE	50 GOUT-ROSSIGNOL	67 LE BOURDEIX	84 NEGRONDES	101 ST-BARTHELEMY-DE-BUSSIÈRE	118 ST-MARTIN-DE-FRESSENGEAS	135 ST-RAPHAEL	152 SCEAU-ST-ANGEL	169 VILLARS
17 BUSSIÈRE-BADIL	34 CONDAT-SUR-TRINCOU	51 GRAND-BRASSAC	68 LEGUILLAC-DE-CERCLÉS	85 NONTRON	102 ST-CREPIN-DE-RICHEMONT	119 ST-MARTIN-DE-RIBERAC	136 ST-ROMAIN-ET-ST-CLEMENT	153 SEGONZAC	170 VILLETUREIX

Forêt et agriculture se partagent près de 95 % de l'espace

Un territoire rural

Le Périgord Vert se situe au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine, à la croisée de quatre départements : Dordogne, Haute-Vienne, Corrèze et Charente. Ce territoire est marqué par l'absence de pôle urbain majeur. En effet, la plupart des communes sont répertoriées par l'INSEE comme "rurales" et seules 8 petites villes constituent des "petits pôles urbains" (*).

Côté paysage, de larges étendues boisées et agricoles caractérisent le Périgord Vert. Ainsi, agriculture et forêt se partagent 95 % de l'espace de ce vaste territoire.

(* Les petits pôles urbains sont des unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois (source INSEE).

Une forêt de feuillus

Le massif forestier est composé pour plus des trois quarts de sa superficie de forêts de feuillus ; viennent ensuite les forêts "mêlées" associant feuillus et résineux pour 15 %, le restant étant constitué de forêts de conifères (9 %).

Près de la moitié de l'espace occupé par l'agriculture

Les espaces agricoles se répartissent sur l'ensemble du territoire en alternance avec la forêt. En moyenne, l'agriculture recouvre 48 % de la superficie communale mais sur certaines zones comme les Pays de Lanouaille et du Ribéraçais 60 % du territoire est occupé par l'agriculture.

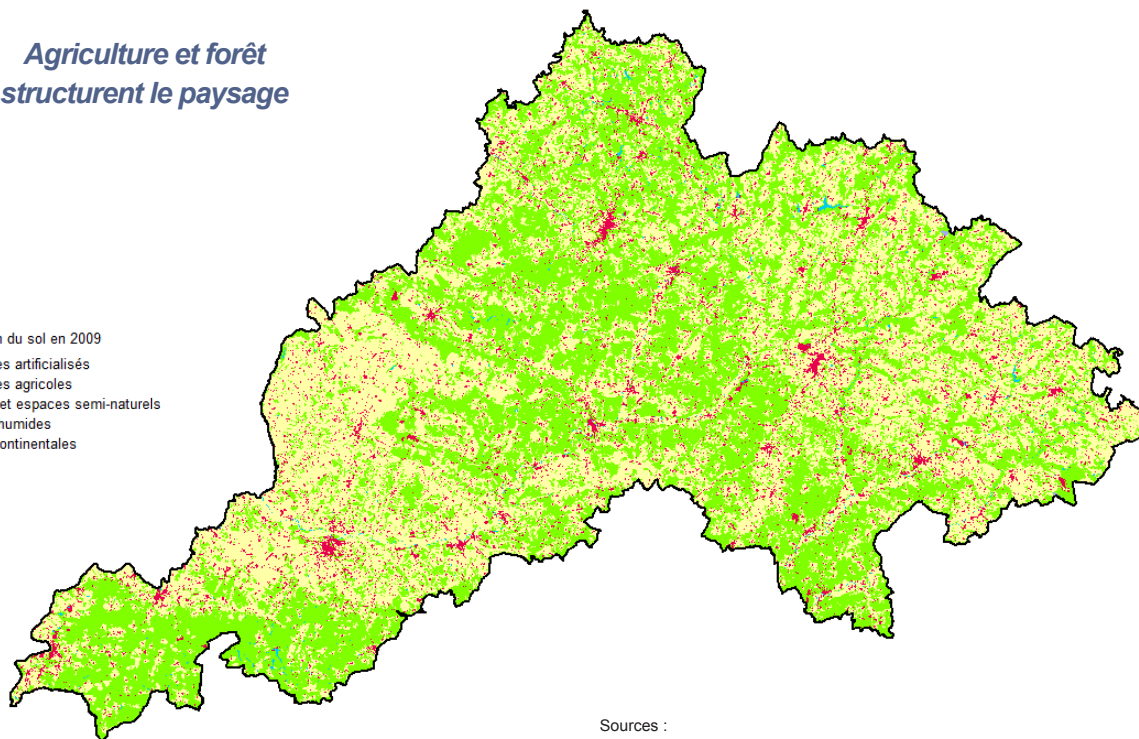
Prédominance du tissu urbain diffus

Les espaces artificialisés recouvrent quant à eux près de 5 % du territoire. Près des trois quarts de ces surfaces sont qualifiées de "tissu urbain discontinu" c'est-à-dire des espaces où bâtiments, voirie et autres espaces artificialisés, coexistent avec des surfaces végétalisées ou de sol nu. Le reste de l'espace artificialisé est utilisé par la voirie, les zones industrielles ou commerciales, les chantiers et les espaces verts artificialisés.

Agriculture et forêt structurent le paysage

Occupation du sol en 2009

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et espaces semi-naturels
- Zones humides
- Eaux continentales



Sources :
©IGN - BD CARTO®, OCS Aquitaine - GIP ATGERI - 2009

Une artificialisation diffuse

1 353 hectares de terres agricoles artificialisées

Selon les données de l'OCS*, 1 353 hectares de terres agricoles ont été artificialisées entre 2001 et 2009. Il s'agit essentiellement de prairies (85 % des surfaces) ou de cultures annuelles (15 %).

Près des trois quarts de ces espaces ont été urbanisés, 19 % ont servi à implanter des infrastructures (axes routiers et/ou équipements associés, zones industrielles et commerciales) ; enfin, 5 % ont été transformés en espaces verts non agricoles et 3 % en chantier, carrière ou décharge.

Une urbanisation diffuse

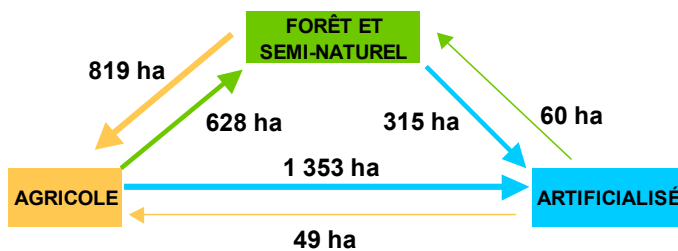
Les espaces urbanisés sont disséminés au sein du territoire. Ils sont, pour plus des trois quarts de leur superficie, constitués par de l'espace urbain individuel diffus (habitat individuel et terrain attenant), et pour 16 % par des bâtiments agricoles.

Des échanges entre forêt et agriculture presque équilibrés

Sur la même période, 628 hectares ont perdu leur usage agricole pour soit être replantés en forêt, soit devenir des landes ou broussailles ; inversement, 609 hectares de forêts et 210 hectares de landes et friches ont été transformés en culture agricole.

Plus de 85 % des surfaces agricoles reforestées ou laissées en friches étaient, à l'origine, des prairies.

Évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2009



Sources : OCS Aquitaine - GIP ATGERI - 2009

Une urbanisation diffuse

Visualisation de parcelles agricoles artificialisées entre 2000 et 2009 au sein du territoire (exemple)



Sources : ©IGN - BD ORTHO®, OCS Aquitaine - GIP ATGERI - 2009

* Méthodologie : définition du référentiel OCS (occupation du sol)

Le référentiel aquitain d'occupation du sol à grande échelle a été produit dans le cadre de PIGMA (plateforme d'information géographique mutualisée en Aquitaine).

Cette cartographie a été réalisée à partir :

- d'une orthophotographie aérienne de 2009 (couleurs naturelles et infrarouge couleurs) et d'orthophotographies aériennes en couleurs naturelles datant de 2001 pour la Dordogne.
- de l'utilisation de données exogènes (orthophotographies

infrarouges de 2005 et 2008, BD Topo, Géoportail, Google Maps, SCAN 25,...).

La taille de la plus petite entité est de 1 000 m² pour les espaces artificialisés et 10 000 m² (1 hectare) pour les autres espaces (forêt, agriculture et espaces naturels).

Les zones naturelles, agricoles et forestières ont été produites afin de permettre une exploitation au 25 000^{ème} et les zones artificialisées ont fait l'objet d'une cartographie à grande échelle permettant une exploitation au 5 000^{ème} plus fine que le reste du territoire.

Une agriculture bien implantée

40 % de la sole agricole de Dordogne

Avec 2 528 exploitations agricoles et près de 125 000 hectares de surface agricole (SAU) recensés en 2010, les communes du SCoT du Périgord Vert regroupent 30 % des exploitations de Dordogne et 40 % de la sole agricole départementale.

Prédominance des prairies et fourrages

Regroupant 177 800 hectares, les prairies et fourrages représentent plus de 60 % des surfaces agricoles du territoire. Ces surfaces se répartissent pour plus de 80 % en prairies productives (temporaires ou naturelles), 7 % en fourrages annuels (essentiellement du maïs destiné à l'ensilage) et 6 % en prairies peu productives.

Viennent ensuite les céréales qui recouvrent 28 % de la SAU. Ce sont essentiellement du maïs (43 % de la sole céréalière), du blé tendre d'hiver (31 %), du triticale (11 %) et de l'orge d'hiver pour le restant. Les oléagineux, essentiellement du tournesol, occupent 7 % de la SAU.

Enfin, les cultures permanentes, composées essentiellement de pommiers et de noyers représentent près de 2 % de la SAU du territoire.

Une perte de SAU moins forte que dans le reste du département

Entre 2000 et 2010, 5 900 hectares ont perdu leur usage agricole ce qui représente une diminution de 4,7 %, nettement plus faible que dans le reste du département où la perte atteint presque 9 %. Cette évolution marque une inflexion de la perte de SAU constatée sur la période précédente : entre 1988 et 2000, ce territoire avait perdu 12 050 hectares de SAU, soit une diminution de 8,4 %.

Les prairies naturelles les plus touchées

Avec une diminution de leur superficie de 4 290 hectares, les prairies naturelles sont les plus touchées. Viennent ensuite les jachères qui perdent 2 730 hectares, soit la moitié de leur surface en 2000, et les céréales dont la sole diminue de près de 2 000 hectares.

A contrario, d'autres catégories de culture progressent : les oléagineux (1 300 hectares), les fourrages annuels (1 000 hectares) et les prairies temporaires (840 hectares).

Des assolements en mutation

Plusieurs éléments contribuent à expliquer ces évolutions. La diminution des surfaces en jachères est certainement due à l'assouplissement de la réglementation PAC en matière de "gel des terres" qui a permis aux agriculteurs de remettre en cultures certaines surfaces "gelées". Toutefois, force est de

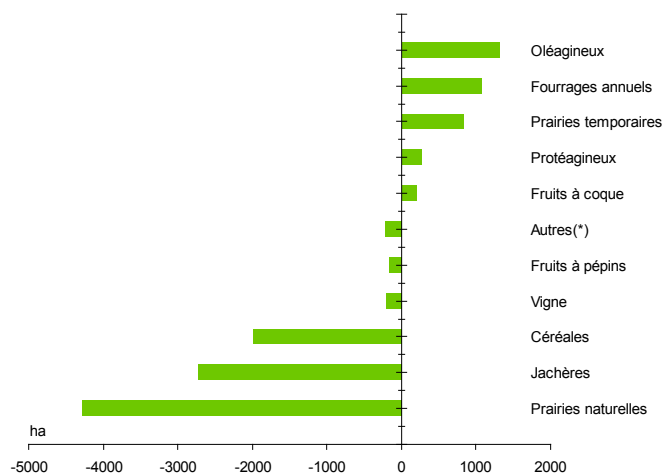
constater que cette diminution des jachères n'a pas généré une augmentation équivalente des terres cultivées. Ainsi, toutes espèces confondues, les cultures de plein champ (grandes cultures) ont enregistré une diminution de 600 hectares (-1,40 %).

La recherche de cultures plus économes en intrants (eau, engrais) a motivé en partie certaines évolutions de la sole des grandes cultures. On note en effet une diminution significative des surfaces de maïs grain de 1 200 hectares (-7 %) alors que le tournesol et le blé voient leur surface progresser respectivement de 1 870 hectares et 780 hectares. Toutefois, à ces arguments agronomiques viennent également se greffer des motivations économiques, puisque les surfaces en orge, avoine et triticale, certes économes en intrants mais à moindre valorisation économique, voient leur surface diminuer globalement de 17 %.

Vers une intensification de la production fourragère ?

Côté fourrager, la nette progression des prairies artificielles (+1 420 hectares) et des prairies temporaires (840 hectares) comparée à la très forte diminution des prairies naturelles productives (-4 290 hectares) traduit une intensification fourragère certainement liée à la restructuration des élevages bovins. Parallèlement, l'augmentation des prairies naturelles peu productives (+1 560 hectares) est certainement une conséquence de cette intensification fourragère qui amènerait certains éleveurs à intensifier la production des meilleures prairies naturelles et délaisser les moins bonnes.

Prairies naturelles et jachères en diminution entre 2000 et 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Progression des sociétés au détriment des exploitations individuelles

Prédominance des exploitations individuelles

Comme dans le reste du département, 83 % des structures agricoles sont sous statut d'exploitation individuelle en 2010. Elles valorisent 63 % de la SAU du territoire.

Les EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) constituent le mode sociétaire le plus usité. Ces structures représentent 8 % de l'effectif des exploitations et regroupent 17 % de la SAU du territoire.

Disparition de 30 % des exploitations en 10 ans

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 942 exploitations. Ce phénomène est plus marqué que dans le reste du département où c'est le quart des exploitations qui ont disparu sur la même période. En revanche, au niveau du territoire, on ne note pas de différence significative entre les communes rurales et urbaines.

Forte progression des sociétés

La disparition des exploitations au cours des dix dernières années concerne essentiellement les exploitations individuelles qui perdent plus du tiers de leur effectif et voient leur SAU diminuer de plus du quart. En revanche, les sociétés progressent nettement, tant en effectif (+47 %) qu'au niveau de la SAU exploitée sous ce statut (+67 %). Ce phénomène de restructuration est nettement plus marqué que dans le reste du département où l'effectif des sociétés ne progresse que de 22 % et la SAU exploitée sous ce statut de 48 %.

Globalement, ce sont les EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) qui progressent le plus (+98 % en effectif et +150 % en SAU exploitée). Les GAEC (groupement d'exploitation agricole en commun) se maintiennent en effectif et voient leur SAU progresser de 30 %.

Cette mutation vers un statut sociétaire traduit une adaptation juridique, fiscale, patrimoniale et sociale des exploitations au

Répartition de la SAU selon le statut

Unités : effectif, hectare, année

Statut	Nombre d'exploitations	SAU	Âge moyen du chef
Exploitation individuelle	2 093	74 683	54
GAEC	117	17 534	45
EARL	194	21 835	44
SCEA	88	9 225	52
Autres statuts	36	1 539	55
Ensemble	2 528	124 816	53

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

contexte socio-économique actuel. On peut légitimement penser que cette évolution contribuera à la pérennisation de l'activité de ces entreprises, mais aussi en facilitera leur transmission.

Plus de la moitié des terres sont en fermage

Plus de la moitié des terres agricoles du territoire sont louées par des agriculteurs auprès de tiers (fermage), 36 % sont directement exploitées par leur propriétaire (faire-valoir direct) et 12 % sont mises à disposition de sociétés agricoles (GAEC, EARL, GFA, ...) par leurs associés.

Près de 60 % des exploitations valorisent des terres louées

41 % des exploitations combinent faire-valoir direct et fermage. Ce sont des entreprises de taille conséquente (70 hectares en moyenne) et l'âge moyen des chefs qui les dirigent est de 50 ans. À leur côté, 18 % des exploitations ne valorisent que des terres louées : elles sont encore plus étendues (88 hectares de SAU) et sont dirigées par des chefs légèrement plus jeunes (46 ans en moyenne).

Répartition de la SAU selon le mode de faire-valoir en 2010

Unité : hectare

Mode de faire-valoir au niveau de l'exploitation	Mode de faire-valoir des terres				SAU totale
	Faire-valoir direct	Location		Autres modes	
		Auprès de tiers	Auprès des associés		
Faire-valoir direct intégral	12 444	0	0	0	12 444
Fermage intégral	0	25 958	13 495	496	39 950
Faire-valoir direct + fermage	32 150	38 607	1 138	528	72 422
Ensemble	44 594	64 565	14 633	1 024	124 816

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

... / ...

40 % des exploitations en faire-valoir direct exclusif

A contrario, 41 % des exploitations sont exploitées en faire-valoir direct exclusif. Ce sont, le plus souvent, des structures de taille plus réduite (12 hectares en moyenne) dirigées par des chefs beaucoup plus âgés (60 ans en moyenne). Elles regroupent 10 % de la SAU du territoire et les perspectives de reprise sont plus mauvaises pour ces dernières que les précédentes. Moins de 25 % de leurs chefs, de plus de 55 ans, pensent que leur exploitation sera reprise dans les 5 ans à venir, alors qu'ils sont plus de 42 % à le penser pour les systèmes en fermage intégral et 35 % pour ceux associant fermage et faire-valoir direct.

Restructuration et agrandissement des exploitations

Des exploitations plus étendues que dans le reste du département

Avec une SAU moyenne - tous statuts confondus - de 50 hectares en 2010, les exploitations du Périgord Vert sont nettement plus étendues que dans le reste du département où la moyenne se situe à 30 hectares.

Augmentation moyenne de la SAU de 12 hectares

Sur la période 2000 à 2010, la SAU moyenne des exploitations du territoire est passée de 38 hectares à 50 soit une progression de 12 hectares, alors que dans le reste du département, l'augmentation est plus mesurée (6 hectares en moyenne).

Cela correspond à un phénomène de restructuration/ concentration du parcellaire lié à la diminution du nombre d'exploitations. Toutefois, cette tendance est loin d'être homogène : sur la même période, certaines exploitations gagnent en surface pendant que d'autres diminuent ou restent stables.

La comparaison des surfaces déclarées à la PAC au niveau de chaque exploitation permet d'analyser plus précisément ce phénomène. Nous étudierons cette évolution sur la période 2008-2013.

6 nouveaux arrivants pour 10 partants

En 2008, 2 276 agriculteurs déclaraient au total 122 987 hectares à la PAC. En 2013, nous retrouvons une surface équivalente déclarée (122 379 hectares soit une baisse de moins de 0,5 %) mais avec seulement 2 047 déclarants, soit une diminution de 10 %.

Sur cette période, 566 déclarants ont cessé de déclarer et on enregistre seulement 337 nouveaux déclarants, soit un taux de reprise (arrivants/partants) de 60 %. Conjointement, sur les 25 767 hectares libérés par les partants, seulement 21 773 ont été repris par les nouveaux déclarants, soit 85 %.

Par ailleurs, 1 710 exploitations ont déclaré des surfaces sur l'ensemble de la période. Parmi elles, 63 % ont déclaré la même surface en 2008 et 2013, 15 % l'ont diminuée de 18 hectares en moyenne et 22 % l'ont augmentée de 21 hectares en moyenne.

30 326 hectares "libérés" par arrêt ou diminution d'activité, ou changement de statut juridique

Ainsi, sur l'ensemble de cette période, 30 326 hectares ont été libérés par arrêt de déclaration⁽¹⁾ ou par diminution de surface : 72 % de ces surfaces ont été reprises par des nouveaux déclarants, 26 % ont servi à l'agrandissement d'exploitations et 2 % n'ont pas été reprises par les exploitations du territoire⁽²⁾.

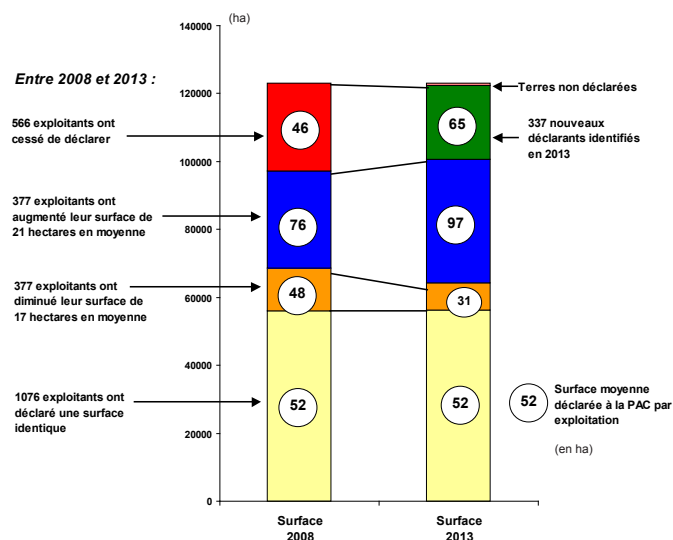
⁽¹⁾ y.c. les changements de n° Pacage faisant suite au changement de statut

⁽²⁾ perte de l'usage agricole ou reprise par une exploitation "hors territoire"

Consolidation des exploitations les plus étendues

On remarque que les nouveaux installés démarrent leur activité sur des exploitations nettement plus étendues que celles des cédants (65 hectares contre 46 hectares en moyenne). Parallèlement, les exploitations qui s'agrandissent sont les plus étendues (76 hectares en 2008) et celles qui diminuent leur activité ont en moyenne une surface déclarée équivalente à celles qui arrêtent de déclarer (48 hectares en 2008).

Agrandissement des plus grandes exploitations entre 2008 et 2013



Source : ASP - Déclarations PAC 2008 et 2013

Le quart du potentiel de production départemental

Avec une production brute standard (PBS) totale estimée à 149 millions d'euros en 2010, les communes du SCoT du Périgord Vert contribuent au quart de la PBS départementale alors qu'elles regroupent plus de 40 % de la SAU.

Près de la moitié du potentiel de production apporté par les élevages d'herbivores

Les élevages d'herbivores (essentiellement bovins) concourent pour près de la moitié à la PBS territoriale. Viennent ensuite les cultures de plein champ pour 23 %, l'élevage de granivores (principalement des canards et volailles de chair) pour 14 %, les vergers pour 11 % et le maraîchage pour 3 %.

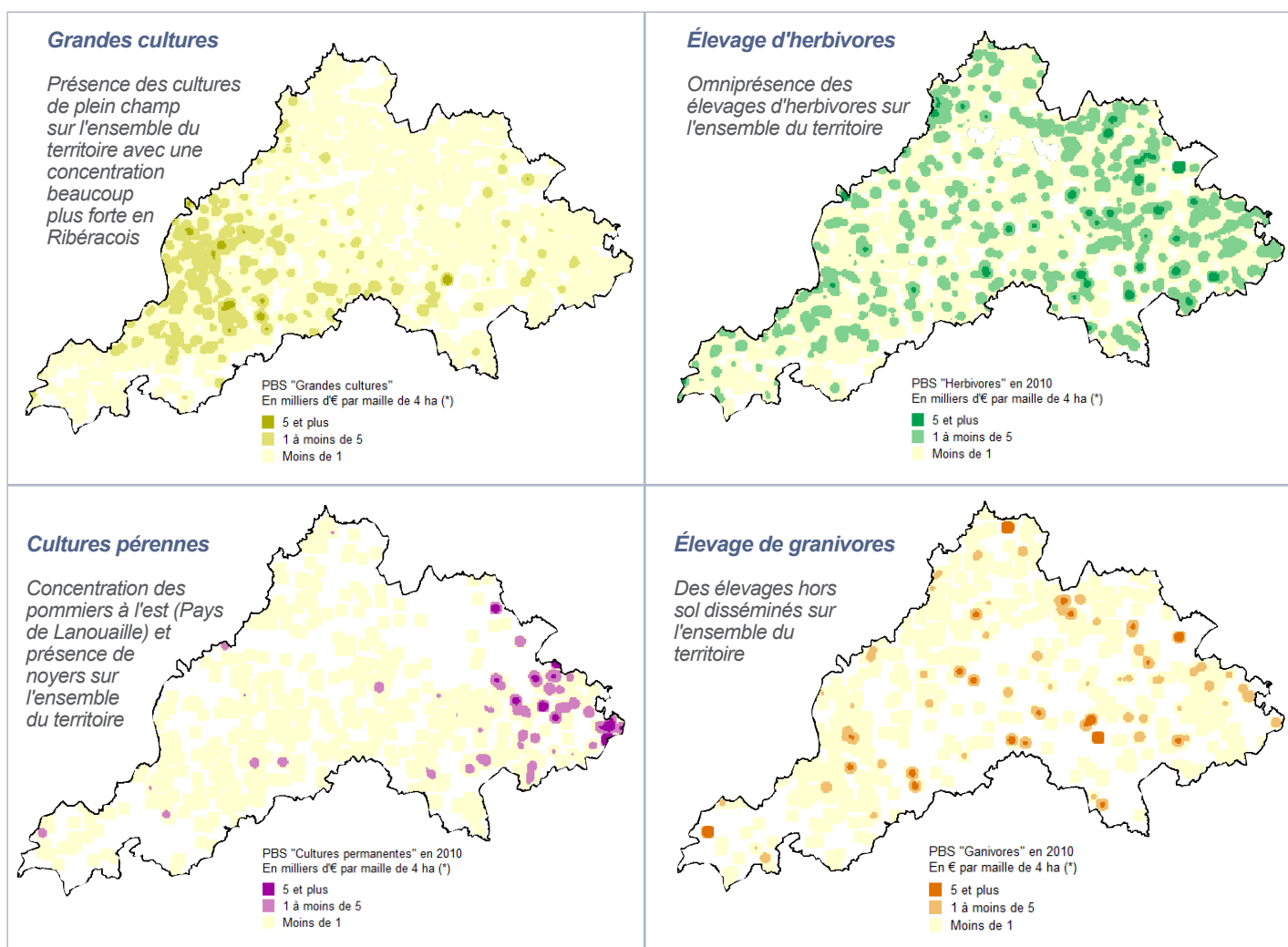
Répartition de la PBS par type de production en 2010

Unités : effectif, euro, %

Productions	Nombre d'en-ayant	PBS totale en €	Part dans le département
Grandes cultures	1 766	34 863 788	41,8
Horticulture, maraîchage	67	4 260 230	8,5
Cultures permanentes	706	15 941 262	8,6
Herbivores et fourrage	1 721	72 125 244	41,9
Granivores	633	21 365 621	22,7
Ensemble	2 528	148 556 144	25,4

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une implantation territoriale spécifique à chaque production



(*) densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation. Rayon de lissage : 1,5 km. Maille de carroyage : 4 hectares.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

... / ...

Moyennes et grandes exploitations regroupent 93 % de la PBS

63 % de la PBS réalisée par les grandes exploitations

En 2010, les "grandes exploitations" (dont la PBS dépasse 100 000 €) regroupent 19 % des unités et contribuent pour 63 % à la PBS du territoire. Elles valorisent 46 % de la SAU. Ce sont pour près des deux tiers des élevages bovins (lait ou viande), des exploitations de polyculture-élevage ou de grandes cultures.

12 % de la SAU détenue par les petites exploitations

Les petites exploitations (dont la PBS est inférieure à 25 000 €) représentent la moitié des unités productives. Elles contribuent seulement pour 7 % à la PBS du territoire mais valorisent 12 % de la SAU. Elles se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Près de la moitié des chefs qui les dirigent ont plus de 60 ans et elles sont souvent considérées comme des exploitations "non professionnelles" au regard de leur petite taille. Un quart d'entre elles sont spécialisées en "grandes cultures", 21 % en bovins viande, 18 % en élevage ovins-caprins, 17 % en polyculture-élevage.

Des motivations diverses pour les chefs des petites exploitations

Plus de 95 % des "petites exploitations" sont des exploitations individuelles, mais elles semblent être régies par des objectifs d'ordre professionnel et/ou personnel différents. 70 % d'entre elles sont dirigées par des chefs qui n'ont pas d'autre activité professionnelle. Leur âge avoisine ou dépasse souvent celui de la retraite (63 ans en moyenne). On peut penser que ces derniers,

après avoir cédé une partie de leur potentiel de production le plus contraignant (terres éloignées, cheptel), conservent quelques terres dont la superficie s'inscrit dans la limite de la "parcelle de subsistance" qu'ils peuvent exploiter en bénéficiant de leur pension de retraite. Pour mémoire, plus de la moitié de ces exploitations ne dépassent pas plus de 4 hectares de SAU.

Les autres chefs d'exploitation (30 % des cas) sont pluriactifs et exercent une autre activité professionnelle qui, dans la majeure partie des cas, apporte plus de revenus que l'activité agricole. Ils sont plus jeunes que les précédents (50 ans en moyenne) et leurs exploitations sont plus étendues : plus de la moitié d'entre elles dépassent 18 hectares. Diverses motivations peuvent animer ces exploitants pluriactifs : complément de revenu, sauvegarde d'un patrimoine foncier ou familial, passion pour la nature et/ou les métiers de l'agriculture...

45 % de la SAU valorisée par les exploitations "moyennes"

En position intermédiaire, les exploitations "moyennes" (PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €) représentent près du tiers des exploitations et contribuent pour 30 % à la PBS du territoire. Elles en exploitent 41 % de la SAU. Plus des trois quarts d'entre elles sont spécialisées en élevage bovins viande, en polyculture-élevage ou en grandes cultures.

La **production brute standard** (PBS) également appelée "**produit brut standard**" d'un produit agricole (culture ou animaux) représente la valeur monétaire moyenne de la production agricole fondée sur le prix de départ de l'exploitation. La PBS ne comprend pas les paiements directs, la taxe sur la valeur ajoutée ni les taxes sur les produits. Les coefficients régionaux de PBS sont établis par les États membres de l'UE pour chaque produit comme des valeurs moyennes pour une période de référence.

La **dimension économique d'une exploitation** est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation (somme des PBS élémentaires des divers produits agricoles de l'exploitation exprimée en €). On peut ensuite classer les exploitations par dimension économique :

PBS < 25 000 € : petites exploitations

25 000 € < PBS < 100 000 € : moyennes exploitations

PBS > 100 000 € grandes exploitations

L'**orientation technico-économique (OTE)** d'une exploitation caractérise le système de production d'une exploitation, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PS de chaque production) de ladite exploitation au PS total de cette exploitation.

2010-2015 : une conjoncture difficile

Les difficultés que traversent les exploitations sur le SCoT, ne relèvent pas d'une particularité locale. Elles concernent l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine. Pour la plupart, elles trouvent leur origine dans une alternance climatique forte et une volatilité des prix de plus en plus importante. Cet état de fait nuit à la visibilité à moyen et long terme que peuvent avoir les exploitants en matière d'investissements et d'innovation. Et bien sûr à la rémunération du travail.

Les productions végétales sont soumises aux aléas climatiques et à la variabilité des prix

Entre 2010 et 2015, la valeur de la production en céréales oléagineux et protéagineux s'est fortement repliée masquant des évolutions contrastées. Si les tournesols, après une période de baisse, reviennent en 2015 à leur niveau en valeur, tel n'est pas le cas du maïs et du blé. Seul l'orge, sur la période, affiche une croissance quasi continue.

Ainsi le déficit pluviométrique de 2011, accompagné d'une forte sécheresse, impacte l'ensemble des productions. Le début d'année 2012, avec ses périodes de neige, de froid et un mois de mars exceptionnellement sec et chaud, a fait craindre le pire pour les céréales à paille. Au final les moissons ont été d'un bon niveau. Le maïs a souffert des conditions climatiques des mois d'août et septembre avec un déficit de pluviométrie important.

En 2013, du fait du retard de végétation subi au printemps, partiellement comblé en juillet et août, les rendements sont en baisse. Pour le maïs, après des semis perturbés et un été très sec pour les surfaces non irriguées, les rendements chutent. Les conditions météorologiques de 2014 très contrastées ont perturbé les semis et les récoltes de céréales à paille, mais ont permis d'excellents rendements en maïs.

Entre janvier et décembre 2012, le prix du blé a augmenté de 31 % et celui du maïs de 23 %. En colza et tournesol la hausse est moins marquée que pour les céréales. En 2013, les cours de l'ensemble des céréales retombent, stagnants pendant deux campagnes. En 2015, ils retrouvent des couleurs.

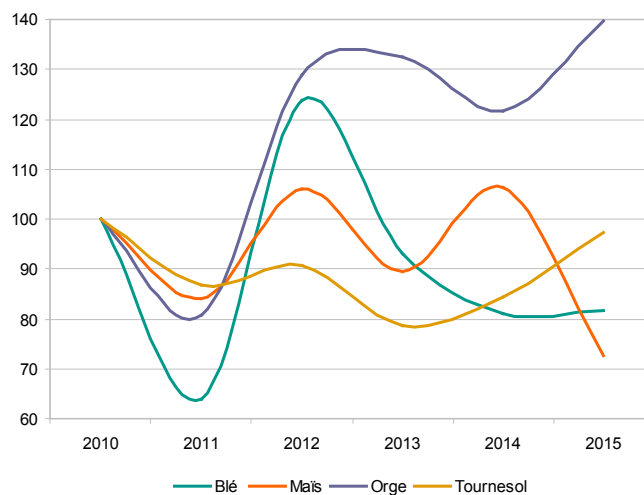
L'accident climatique de 2012 marque encore l'économie de la filière arboricole

Après une hausse de 10 % entre 2010 et 2011, la production de pommes, malgré une stabilité des surfaces, se replie fortement (-60 % en moyenne) en 2012. Il s'agit de la plus faible récolte de la décennie. Les conditions climatiques défavorables (gel de printemps), empêchant une bonne pollinisation, ont fortement affecté les rendements, entamant le potentiel de production pour les années à venir. Les vergers en bordure du Limousin, à dominante "Golden", y enregistrent les taux de perte les plus élevés (-80 %). À l'image du grand gel de 1991 pour la vigne, cet accident climatique impactera la filière au cours des années

... / ...

Évolution en valeur des productions en Dordogne

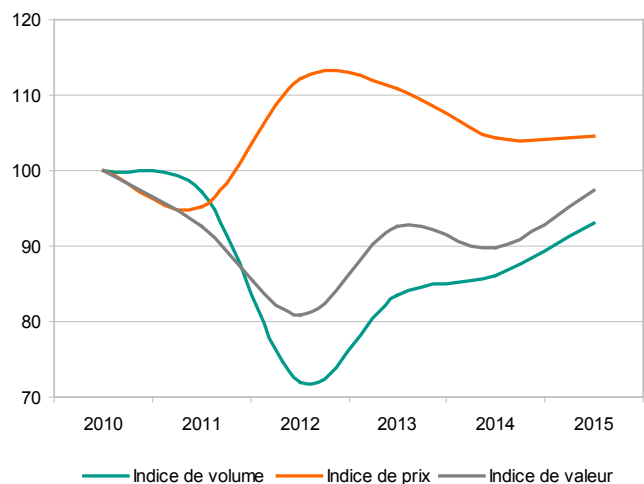
Base 100 en 2010



Source : Agreste - Comptes départementaux

Évolution en valeur, volume et prix de la production de fruits en Dordogne

Base 100 en 2010



Source : Agreste - Comptes départementaux

... / ...

suivantes. Il faut attendre 2015 pour retrouver un niveau de rendement d'avant 2012.

Côté élevage, entre 2010 et 2015, les volumes ne compensent plus la chute des cours

Entre 2010 et 2015, la succession des crises (viandes et lait) ne cesse de fragiliser les exploitations d'élevage. Le secteur de la viande voit sa valeur de production se replier de -6 % en Dordogne. Une baisse qui affectait particulièrement jusqu'en 2015, les viandes rouges.

La filière bovine à la peine

Pour ces dernières, si entre 2010 et 2013 la bonne tenue des cours permettait de compenser les aléas de la production en volume, dès 2014 la situation se détériore. Les prix reculent, revenant au niveau de 2012. Les volumes demeurent bas. La valeur de la production se replie. Entre 2010 et 2015, la baisse demeure plus marquée sur le segment des gros bovins (-9 %) que sur le veau (-5 %).

À l'image de l'élevage viande, mais de façon encore plus prégnante, la filière lait traverse une période difficile depuis 2010. Après une courte embellie entre 2010 et 2013 soutenue par des prix plus rémunérateurs, la crise laitière s'installe en 2014 à la veille de la fin des quotas. À la baisse des volumes, en raison de cessations d'activité s'adjoint une baisse des cours.

Repli du porc en 2014

La bonne tenue de la filière porcine entre 2010 et 2013 est liée à un renchérissement des prix compensant la stagnation des volumes produits. En 2014, la surproduction européenne, les embargos au niveau du commerce extérieur, impactent les éleveurs. La production chute, les prix également. Une situation qui se poursuit en 2015.

Point commun entre ces trois productions, en Dordogne comme dans le reste de l'ex-Aquitaine, leur valeur de production progresse peu. Parallèlement, les charges ne cessent de s'accroître sous le renforcement du poste alimentation. Dès lors, la valeur ajoutée se replie. Par manque de disponibilités financières, un déficit d'investissement s'instaure. Des éléments qui concourent à ce que les revenus moyens soient les plus bas de France, entraînant pour certains secteurs une forte dépendance aux aides. Cette situation, comme dans beaucoup d'autres régions, a nécessité de mettre en place en 2015 "un plan de soutien d'urgence à l'élevage".

La filière avicole maintient le cap

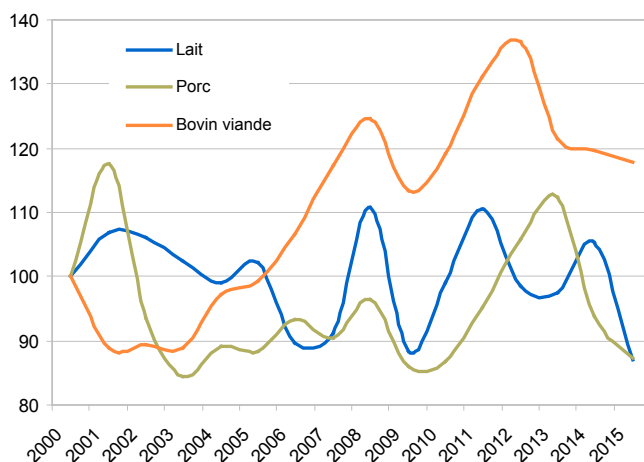
Jusqu'à fin 2015, seule la filière avicole se démarquait du reste de l'élevage. Sa progression en valeur relevait à la fois d'une hausse de la production mais également d'un renchérissement des prix de vente. Ce qui lui permettait de repercuter la hausse des coûts de production (alimentation animale) sans détériorer la marge réalisée par les exploitants et le revenu qui en découle.

2016 : stabilisation de l'élevage, des craintes sur l'aviculture

En 2016, sur le segment de l'élevage (bovin et porc), la situation se stabilise, plus en raison d'un maintien des cours que d'une hausse de la production. Concernant le lait, les prix demeurent toujours bas, les livraisons reculent. L'épizootie aviaire de fin 2015 et celle de fin 2016 risquent de remettre en cause l'équilibre pour la filière avicole.

Évolution en valeur des productions lait, porc et bovin viande en Dordogne

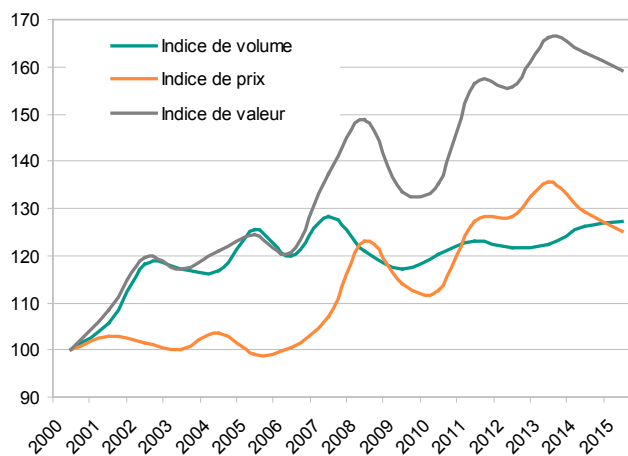
Base 100 en 2000



Source : Agreste - Comptes départementaux

Évolution en valeur, volume et prix de la production avicole en Dordogne

Base 100 en 2000



Source : Agreste - Comptes départementaux

70 % des exploitations produisent des cultures de plein champ

1 770 exploitations, soit 70 % de l'effectif total produisent des cultures de plein champ (grandes cultures) en 2010. Près de 30 % d'entre elles en font leur spécialité dominante et sont à ce titre spécialisées en "grandes cultures". Dans les autres cas, les grandes cultures constituent le plus souvent un atelier de production d'exploitations de polyculture-élevage (23 % des exploitations) ou d'élevages de bovins viande (21 %). Elles sont plus rarement associées à des élevages laitiers (6 %), ovins caprins (6 %) ou hors-sol (5 %).

Petites et grandes exploitations de grandes cultures...

"Exploitation spécialisée en grandes cultures" ne signifie pas nécessairement "grande exploitation de culture". En effet, parmi les exploitations spécialisées en "grandes cultures" (*), près de 45 % ne dépassent pas 20 hectares de SAU. Elles sont dirigées par des chefs âgés en moyenne de 58 ans. Il s'agit vraisemblablement de structures résultant d'une réduction de l'appareil de production liée à l'approche de l'âge de la retraite de leurs responsables. Le plus souvent, ces derniers éliminent les ateliers de production les plus contraignants (notamment l'élevage) pour ne conserver que quelques hectares de terre autour de leur habitation conduits en culture de vente (céréales, oléagineux, voire prairie). La superficie de ces exploitations s'inscrit souvent dans la limite des "parcelles de subsistance" que les agriculteurs retraités sont autorisés à exploiter tout en bénéficiant de leur pension de retraite. Ensemble, ces exploitations regroupent 1 793 hectares de SAU, soit moins de 7 % de la SAU des exploitations spécialisées.

À l'opposé, près de 20 % des exploitations spécialisées en grandes cultures disposent de plus de 100 hectares de SAU et sont dirigées par des chefs âgés de 48 ans en moyenne. Ensemble elles regroupent 16 200 hectares de SAU, soit près de 60 % de la SAU totale des exploitations spécialisées.

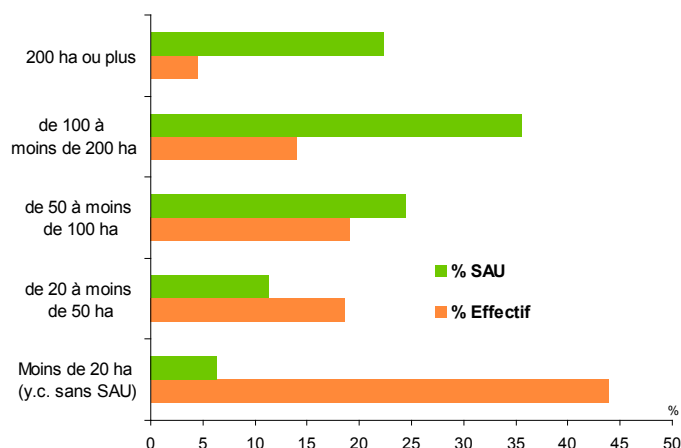
(* exploitations appartenant à l'OTEX 1516 "Exploitations spécialisées en grandes cultures")

Le maïs, céréale prédominante

Avec plus de 17 300 hectares déclarés à la PAC en 2013, le maïs demeure la céréale la plus cultivée en Périgord Vert et représente 37 % de la sole des cultures de plein champ. Viennent ensuite le blé tendre d'hiver avec 12 000 hectares, le triticale (4 500 hectares) et l'orge d'hiver (3 550 hectares). Côté oléagineux, le tournesol est l'espèce la plus cultivée avec 7 800 hectares, loin devant le colza d'hiver qui totalise moins de 500 hectares.

Entre 2000 et 2010, on a constaté un repli sensible du maïs au profit des oléagineux ou des céréales à paille, plus économes en intrants. Cette tendance semble se confirmer sur les dernières années malgré une reprise de la culture de maïs entre 2012 et 2013.

Diversité en taille des exploitations spécialisées en grandes cultures



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Vers des espèces plus économes en intrants

Répartition des surfaces de cultures déclarées à la PAC entre 2009 et 2013

Unité : hectare

Culture	2009	2010	2011	2012	2013
Maïs	18 511	16 345	16 089	15 756	17 317
Blé tendre hiver	10 094	11 311	11 756	12 222	12 002
Tournesol	6 922	7 474	7 832	6 711	7 812
Triticale	3 865	3 917	3 786	4 314	4 453
Orge hiver	3 960	2 979	2 619	3 655	3 546
Colza hiver	1 592	812	657	692	480
Autres cultures	2 870	3 182	3 242	2 529	1 853
Total	47 813	46 019	45 981	45 880	47 463

Source : ASP - Déclarations PAC

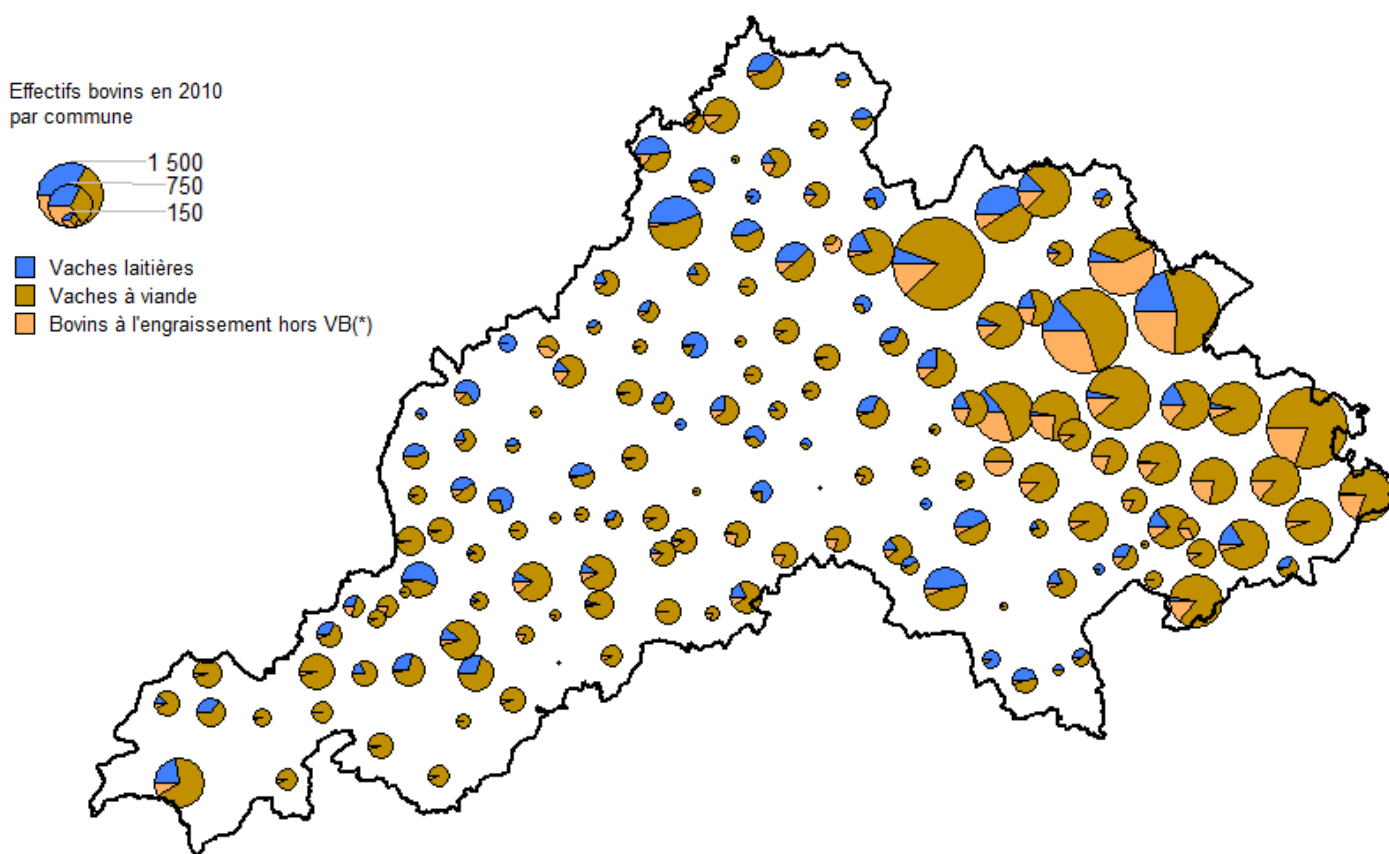


Les élevages de bovins valorisent les trois quarts de la SAU

1 300 éleveurs de bovins regroupent en 2010 un cheptel de 9 850 vaches laitières et 42 400 vaches de race à viande. Ils représentent ensemble plus de la moitié des exploitations agricoles du territoire et valorisent près des trois quarts de la sole agricole. Avec une SAU moyenne de 72 hectares, ces élevages sont nettement plus étendus que les autres exploitations qui, en moyenne, comptent 27 hectares de SAU.

Ces élevages se répartissent sur l'ensemble du territoire, mais les effectifs sont nettement plus importants dans le tiers est du département où l'on trouve également une activité d'engraissement de jeunes bovins.

Présence de l'élevage bovin sur l'ensemble du territoire



(*) Sont regroupés dans cette catégorie tous les jeunes bovins mâles et femelles de plus de 12 mois destinés à l'engraissement. En sont exclus toutes les femelles de renouvellement et les veaux de boucherie (âge d'abattage inférieur à 8 mois).

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

... / ...

... / ...

40 % du quota laitier de Dordogne

En 2013, 170 élevages bovins disposaient d'un quota laitier : 84,3 millions de litres, soit 40 % du litrage de référence départemental.

Des élevages spécialisés

Près de 80 % de ces exploitations sont spécialisées en élevage de bovins lait et à ce titre la production laitière représente plus des deux tiers de leur production. Dans les autres cas, le troupeau laitier constitue un atelier de production conséquent au sein d'exploitations de polyculture-élevage.

Des élevages plus importants que dans le reste du département

Avec une référence individuelle moyenne de près de 500 000 litres, les élevages laitiers du Périgord Vert sont nettement plus importants que dans le reste du département, où la référence moyenne est de 342 000 litres.

Une production dédiée à l'industrie laitière

Deux laiteries collectent près de 95 % de la production laitière du territoire. Ainsi, 60 % des élevages livrent leur production à la coopérative TERRA LACTA et 33 % livrent à la laiterie FROMARSAC, implantée en Dordogne à Marsac-sur-l'Isle.

Très peu d'éleveurs pratiquent la vente directe. Cette dernière représente moins d'un pour cent du litrage total.

Concentration du cheptel entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010 le territoire a perdu près de 40 % de ses élevages bovins laitiers mais le cheptel de vaches laitières n'a diminué que de 15 %. Ainsi sur cette période, la taille des troupeaux s'est considérablement accrue en passant d'une moyenne de 29 vaches en 2000 à 41 vaches en 2010.

Une production de bovins viande bien implantée

Spécialisation de la moitié des élevages

Près de 1 100 agriculteurs élèvent des vaches de race à viande sur le territoire en 2010. Plus de la moitié de ces exploitations sont spécialisées en production de bovins viande et sont le plus souvent des moyennes ou petites exploitations.

Dans les autres cas, le cheptel bovin viande constitue un atelier de production d'exploitations de polyculture-élevage (25 % des élevages) ou vient en complément d'une production principale qui le plus fréquemment peut être un élevage hors sol ou de vaches laitières et des grandes cultures. Contrairement aux exploitations spécialisées en bovins viande, ce sont majoritairement des grandes exploitations.

Restructuration du cheptel bovin viande

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 195 éleveurs de vaches allaitantes soit une diminution de 11 % alors que le cheptel a diminué seulement de 4,5 %. On peut constater une concentration et/ou restructuration des troupeaux dont l'effectif moyen par exploitation passe de 27 vaches en 2000 à 39 en 2010, soit une augmentation de 12 têtes.

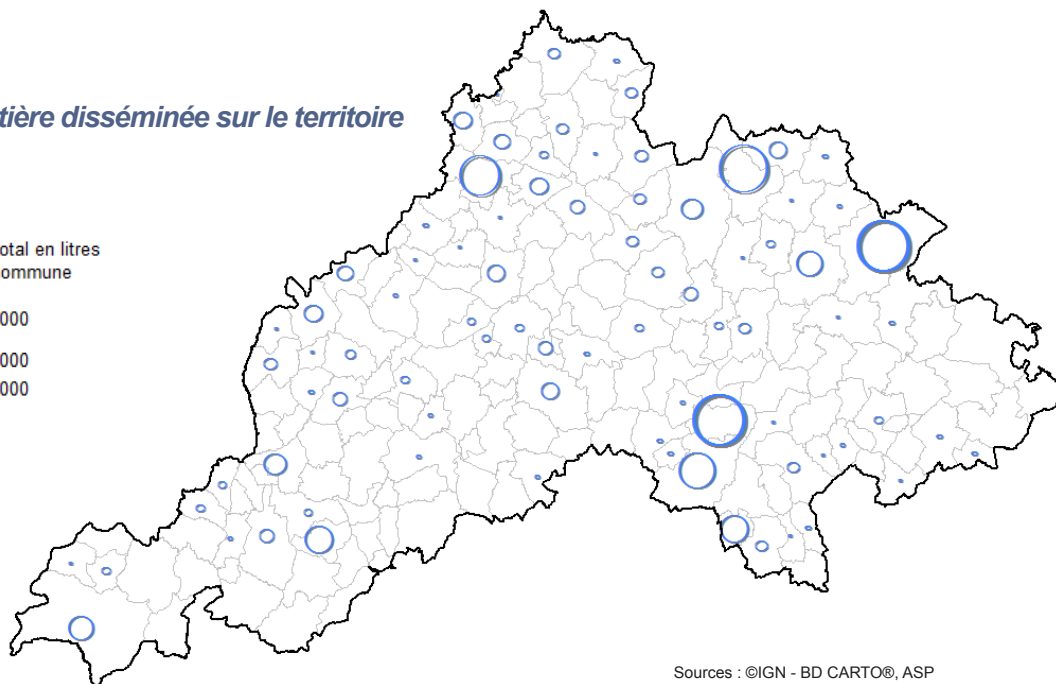
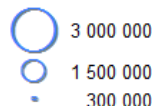
Une production de jeunes bovins engraisés et de veaux de boucherie

L'engraissement de bovins est largement pratiqué sur le territoire. Ainsi, plus de 800 exploitations d'élevage regroupent 26 000 places d'engraissement de bovins, soit 45 % de la capacité d'élevage départementale. La moitié de ces bâtiments sont des stabulations libres sur fumier et un quart sont des stabulations en logettes sur fumier.

Par ailleurs, 600 élevages disposent de places d'engraissement de veaux de boucherie. Ils regroupent 13 660 places soit 30 % de la capacité départementale.

Une production laitière disséminée sur le territoire

Quota laitier total en litres en 2013 par commune



Sources : ©IGN - BD CARTO®, ASP

40 % de la production de bovins de boucherie de Dordogne

Toutes races et effectifs confondus, 42 984 bovins produits sur le territoire ont été abattus en 2012 soit, en nombre de têtes, 40 % de la production de bovins de boucherie de la Dordogne. Plus de 80 % de ces animaux sont de race à viande (essentiellement Limousine), les autres étant de race laitière.

Les veaux de boucherie représentent 43 % des effectifs produits. Viennent ensuite les jeunes bovins engraisés (taurillons et génisses) pour 34 % et les vaches de réforme qui représentent 23 % des abattages.

La production de veau de boucherie, comme celle de vaches de réforme, est répartie sur l'ensemble du territoire, suivant l'implantation du cheptel de vaches mères. En revanche, la production de taurillons précoces et de génisses lourdes se concentre dans le tiers est du territoire.

Trois quarts de la production de jeunes bovins engraisés de Dordogne

La production de jeunes bovins engraisés est une caractéristique forte de l'élevage bovin du Périgord Vert. En effet, ce territoire assure plus des trois quarts de la production départementale. Ce sont essentiellement des taurillons abattus entre 12 et 24 mois (43 % des effectifs de jeunes bovins), des génisses lourdes (22 %) ou des génisses abattues entre 12 et 24 mois (20 %).

45 % des bovins produits sur le territoire abattus en Dordogne

Unités : tête, %

Catégorie d'animaux	Effectif	% abattus en Dordogne
Vaches	9 879	27
Femelles de 12 à moins de 24 mois	2 935	9
Femelles de 24 mois et plus	3 279	31
Femelles de moins de 4 mois	589	56
Femelles de 4 à moins de 8 mois	6 253	69
Femelles de 8 à moins de 12 mois	571	30
Mâles de 12 à moins de 24 mois	6 306	26
Mâles de 24 mois et plus	583	22
Mâles de moins de 4 mois	1 083	62
Mâles de 4 à moins de 8 mois	10 367	73
Mâles de 8 à moins de 12 mois	1 049	42
Ensemble	42 894	45

Source : BDNI 2012

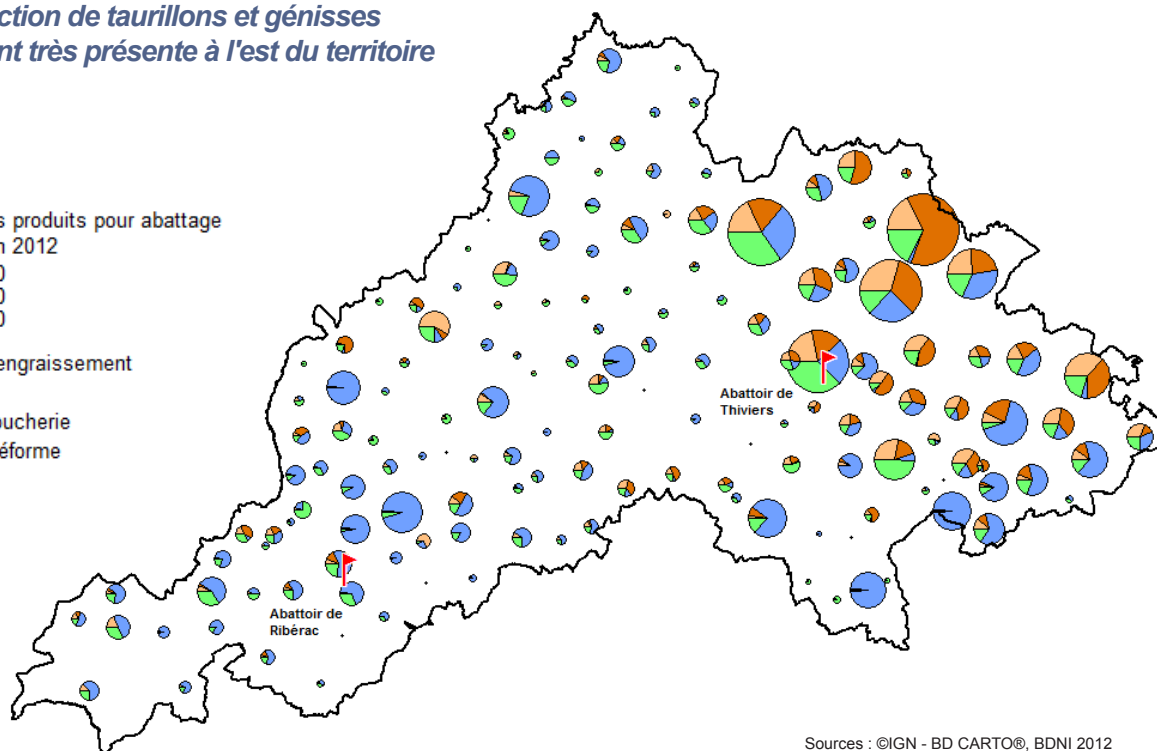
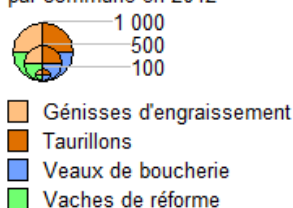
45 % des bovins produits sur le territoire sont abattus en Dordogne

45 % des bovins de boucherie produits en Périgord Vert sont abattus en Dordogne, principalement dans les abattoirs de Thiviers, Boulazac et Ribérac.

Les autres abattages se répartissent pour 13 % en Haute-Vienne, 12 % en Corrèze et le restant dans divers départements français.

Une production de taurillons et génisses d'engraissement très présente à l'est du territoire

Effectif de bovins produits pour abattage par commune en 2012



Sources : ©IGN - BD CARTO®, BDNI 2012

40 % de l'effectif de volailles de Dordogne

Une production de canards gavés et de poulets de chair

En 2010, les 131 aviculteurs⁽¹⁾ recensés sur le territoire détenaient, toutes espèces confondues, 416 400 volailles soit 40 % de l'effectif départemental. Canards à gaver et poulets constituent les principales espèces produites. Ainsi, près de la moitié des aviculteurs élèvent des canards à gaver et 40 % élèvent des poulets de chair.

57 % des élevages sont spécialisés en "élevage hors sol" et dans 31 % des cas, l'élevage de volailles constitue un atelier d'une exploitation de polyculture-élevage. Ces élevages sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

⁽¹⁾ Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant plus de 50 têtes de volailles au 31/10/2010.

Les grandes et moyennes exploitations réalisent la quasi-totalité de la production

Les grandes et moyennes exploitations regroupent la quasi-totalité de la valeur de la production (estimée par la PBS). Elles représentent plus de 80 % de l'effectif des exploitations avicoles et sont dirigées par des chefs âgés de 47 ans en moyenne.

Toutefois, 17 % des élevages avicoles sont des petites exploitations et sont dirigées par des chefs plus âgés (55 ans en moyenne). Elles réalisent 1 % de la valeur de la production. Ce sont essentiellement des petits élevages de canards gras.

60 % des aviculteurs pratiquent les circuits courts

Plus de six aviculteurs sur dix pratiquent la vente via un circuit court de commercialisation⁽²⁾ pour au moins un produit de leur exploitation. La sollicitation de ces circuits commerciaux est plus fréquente chez les éleveurs de palmipèdes gras (75 % des élevages) que pour les éleveurs de poulets de chair dont à peine la moitié s'inscrit dans cette dynamique.

Par ailleurs, les exploitations pratiquant les circuits courts de commercialisation sont de plus petite taille que les autres : la valeur de production brute standard (PBS) de la moitié d'entre elles ne dépasse pas 72 000 € alors que la moitié des exploitations ne pratiquant pas les circuits courts réalisent plus de 162 000 € de PBS.

⁽²⁾ On entend par "circuit court de commercialisation" les circuits de distribution pouvant inclure au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final.

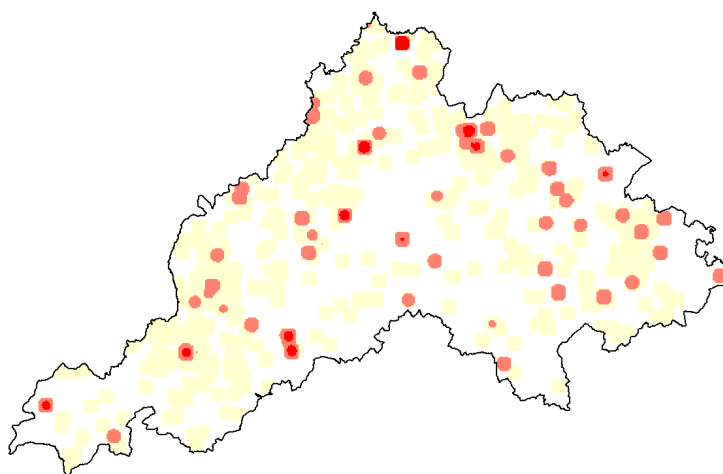
Prédominance des canards gras et des poulets de chair

	Nombre d'en-ayant	Effectif d'animaux	% de Dordogne
Poules pondeuses d'oeufs de consommation	4	12 580	21,70
Poules pondeuses d'oeufs à couver	s	s	s
Poulettes	s	s	s
Poulets de chair et coqs	51	202 111	12,80
Dindes et dindons	7	2 055	1,70
Oies (à rôtir, en gavage, à gaver)	15	8 386	22,00
Canards à rôtir	3	60 550	88,90
Canards en gavage, à gaver	64	106 068	14,40
Pintades	8	2 860	7,20
Pigeons et cailles	5	3 330	0,00
Autres volailles	3	18 500	23,40
		416 440	40,20

s : secret statistique

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Volailles : une production disséminée sur l'ensemble du territoire



Densité de l'élevage de volailles en 2010 en UGB "volailles" par maille de 4 hectares

- 2,4 et plus
- de 0,2 à 2,4
- moins de 0,2

Densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation.

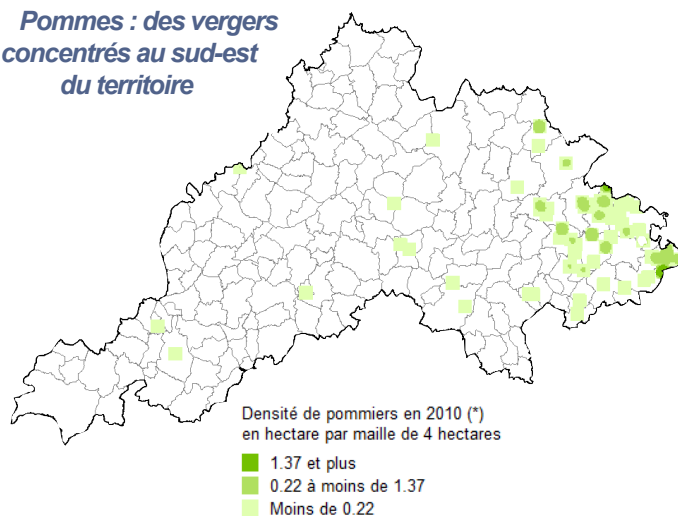
Rayon de lissage : 1,5 km

Maille de carroyage : 4 hectares

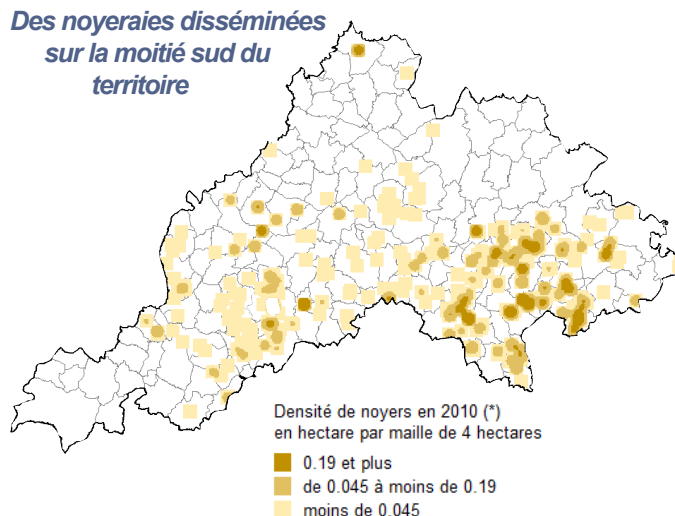
Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

Pommes et noix, principales productions fruitières

Pommes : des vergers concentrés au sud-est du territoire



Des noyeraies disséminées sur la moitié sud du territoire



(*) densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation. Rayon de lissage : 1,5 km. Maille de carroyage : 4 hectares.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

60 % du verger de pommiers de Dordogne

80 agriculteurs cultivent des pommiers de table en 2010. Ensemble, ils regroupent un verger de 1 085 hectares, soit près de 60 % des surfaces cultivées en Dordogne. Le verger se concentre sur quelques communes, à l'est du territoire, en limite des départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 32 producteurs, soit près de 30 % et les surfaces cultivées ont diminué de 15 % (-187 hectares).

Plus de 90 % du verger valorisé par des exploitations spécialisées en culture fruitière

Les deux tiers des pomiculteurs sont spécialisés en cultures fruitières et regroupent 92 % des surfaces cultivées. En moyenne, leur verger s'étend sur 19 hectares.

Dans les autres cas, les pommiers constituent essentiellement un atelier de production d'exploitations de polyculture-élevage, les vergers y sont plus réduits (4 hectares en moyenne).

20 % des pomiculteurs en circuit court de commercialisation

20 % des pomiculteurs pratiquent la vente en circuit court pour au moins un produit de leur exploitation. Ils détiennent des vergers plus petits que ceux qui ne sollicitent pas les circuits courts de commercialisation (5 hectares contre 16 hectares en moyenne).

Près des trois quarts du verger sous signe de qualité

Près de 60 % des producteurs regroupant 73 % du verger sont sous signe de qualité. En effet, c'est sur ce territoire que débute l'aire d'appellation "Pomme du Limousin", seule pomme française à avoir obtenu une Appellation d'Origine Protégée

(AOP). Cette distinction vient couronner la reconnaissance de la qualité des pommes Golden issues du terroir limousin.

20 % de la noyeraie de Dordogne

Un verger disséminé sur la moitié sud du territoire

333 agriculteurs cultivent des noyers en 2010. Ensemble, ils regroupent un verger de 1 091 hectares soit plus de 20 % des noyeraies de Dordogne. Elles sont disséminées sur la moitié sud du territoire et la moitié des producteurs valorisent un verger de moins d'1,6 hectare.

30 % des nuciculteurs spécialisés en culture fruitière

Seulement 30 % des nuciculteurs dirigent des exploitations spécialisées en cultures fruitières et ils regroupent près de 40 % du verger. Dans les autres cas, la noyeraie constitue un atelier d'une exploitation de polyculture-élevage (34 % des producteurs et des surfaces cultivées) ou un complément de revenu pour des exploitations spécialisées en élevage bovin ou en grandes cultures.

Progression des surfaces cultivées

Cette culture traditionnelle par excellence, certainement "dopée" par l'AOP "Noix du Périgord", a vu ses surfaces cultivées progresser de 16 % au cours de la dernière décennie. Toutefois, le nombre de producteurs a diminué de 17 % entraînant une concentration de la production. Avec près de 3,3 hectares en moyenne en 2010, la taille moyenne des vergers a progressé de près de 10 % au cours de la dernière décennie.

Filière forêt-bois : un maillage relativement dense d'entreprises

La filière forêt-bois, dynamique en Périgord Vert, tire largement parti de sa proximité avec une forêt omniprésente.

Une forêt omniprésente

Avec plus de 143 000 hectares, le massif forestier occupe 45 % du territoire du SCoT du Périgord Vert. Plus des trois quarts du massif sont composés de feuillus (essentiellement des chênes), le reste étant composé de forêts mélangées (15 %) et de conifères (10 %).

La forêt est implantée sur l'ensemble du territoire, en alternance avec les espaces agricoles. Toutefois, dans le Ribérais, le massif forestier s'efface légèrement au profit de l'agriculture.

À noter également une concentration conséquente des conifères au niveau de la pointe sud-ouest du territoire.

Une récolte orientée vers la production de bois d'œuvre

53 exploitations forestières situées en Dordogne ont récolté du bois en 2014. Parmi elles, 19 ont leur siège en Périgord Vert. Avec près de 260 000 m³ ronds sur écorce collectés, ces dernières réalisent plus de la moitié des volumes de bois récoltés par les entreprises de Dordogne (55 %). La quasi-totalité des bois récoltés provient de la région Nouvelle-Aquitaine : 85 % sont prélevés sur les départements de l'ex-Aquitaine et 15 % de l'ex-Limousin.

L'activité de ces entreprises est orientée principalement sur la collecte de bois d'œuvre (57 % des volumes récoltés contre 28 % pour les autres entreprises du département) et dans

une moindre mesure sur les bois d'industrie et le bois énergie (respectivement 36 % et 7 % des volumes). Les petites entreprises qui coupent moins de 1 500 m³ représentent 47 % de l'effectif (3 % des volumes des entreprises du Périgord Vert). À l'inverse, les entreprises qui récoltent plus de 20 000 m³ de bois ronds cumulent 85 % de la récolte.

60 % des sciages du département

25 scieries en activité

La Dordogne compte 57 scieries en 2014 dont 25 ont leur siège en Périgord Vert. Il s'agit d'unités de production de taille moyenne : trois entreprises sur cinq ont réalisé plus de 1 000 m³ de sciage en 2014. Ensemble, les scieries du Périgord Vert réalisent 60 % des sciages de Dordogne (7 % des volumes de l'ex-Aquitaine).

Parmi les essences sciées, les conifères dominent largement (77 % des volumes) avec principalement le pin maritime. Côté feuillus, le chêne est la principale essence sciée. Les entreprises du Périgord Vert réalisent, à elles seules, près de la moitié des sciages de chêne d'ex-Aquitaine. Avec des volumes plus faibles, cette part est de 20 % en châtaigner et 30 % en peuplier.

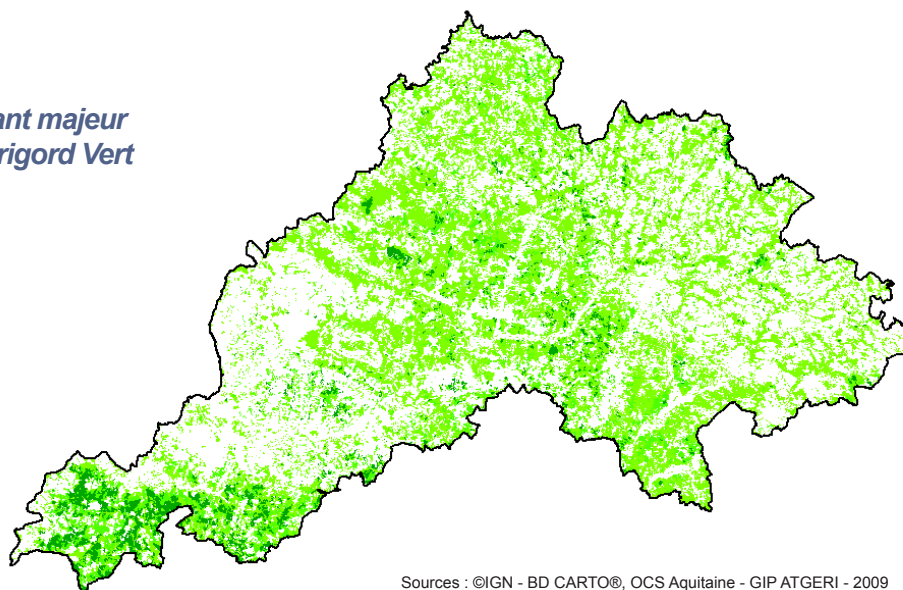
Un savoir-faire en matière d'usinage des profilés

Adossée à une activité de sciage ou en fabrication spécialisée, la production de bois profilés (lames pour parquets et lambris, moulures et baguettes) est bien implantée dans la région. 14 entreprises ont ainsi développé une activité dans ce domaine avec une spécificité en feuillus.

La forêt, composant majeur du paysage du Périgord Vert

Occupation du sol en 2009 :
Forêt et milieux semi-naturels

- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Végétation clairsemée



Sources : ©IGN - BD CARTO®, OCS Aquitaine - GIP ATGERI - 2009

1 200 hectares irrigables

Moins de 10 % de la SAU est irrigable

En 2010, près de 400 agriculteurs disposaient d'un équipement d'irrigation et regroupaient ensemble 12 000 hectares de surfaces irrigables. Cela représente 16 % des exploitations et près de 10 % de la SAU totale.

L'origine des prélèvements est relativement diversifiée. Ils s'effectuent en majeure partie dans des retenues collinaires ou à partir des "eaux de surface" c'est-à-dire issues des lacs, rivières ou cours d'eau. Toutefois, on notera également le recours non négligeable aux forages et aux réseaux collectifs d'irrigation.

Le maïs, principale culture irriguée

Les installations d'irrigation sont relativement bien utilisées puisqu'au cours de la campagne 2009-2010 plus des trois quarts des surfaces irrigables, soit 9 250 hectares, ont été irriguées.

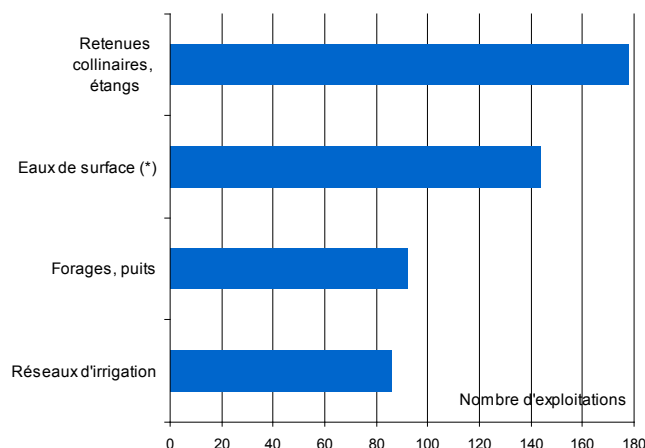
Le maïs occupe à lui seul plus de 80 % des surfaces irriguées. Près de 90 % de la sole maïsicole irriguée est destinée à la production de grain ou de semence et le reste à la production de fourrage ensilé. Viennent ensuite les pommiers (5 %), les prairies artificielles (3 %) et les noyers (1,6 %).

Prédominance de l'aspersion

93 % des surfaces sont irriguées par aspersion, le reste est réalisé en micro-irrigation (goutte à goutte), utilisée essentiellement sur les cultures fruitières.

Au niveau territorial, la majeure partie des terres irriguées se trouvent en Ribérais où les grandes cultures sont les plus denses.

Origine diversifiée des prélèvements



(*) eaux issues des lacs, rivières ou cours d'eau

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'irrigation très présente sur les grandes cultures

SAU irriguée en 2010 (*)
en hectare par maille de 4 hectares

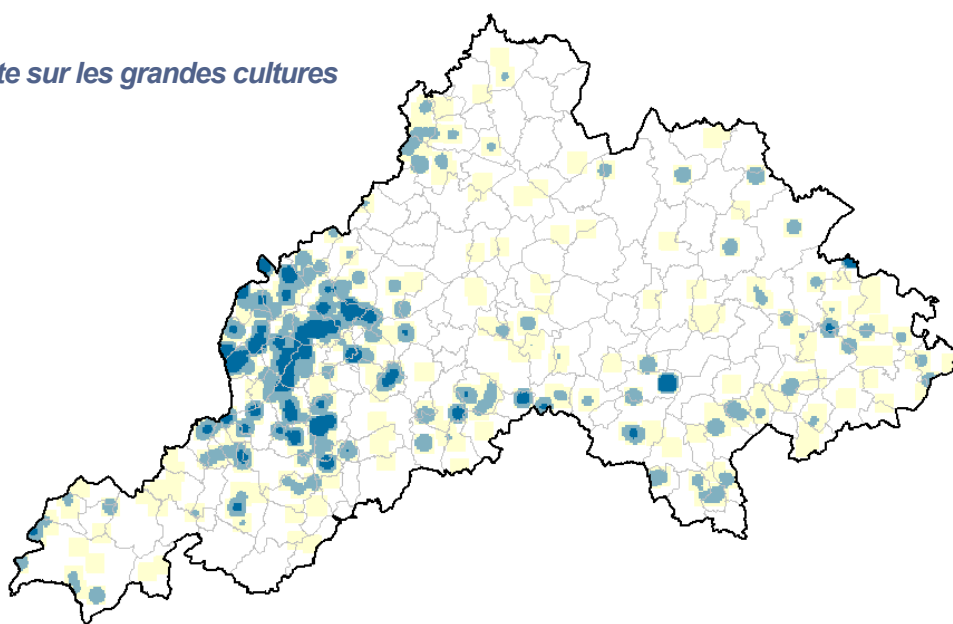
- 1 et plus
- 0,25 à moins de 1
- Moins de 0,25

(*)

Densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation.

Rayon de lissage : 1,5 km

Maille de carroyage : 4 hectares



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

Agriculture biologique : des surfaces en progression...

Une dynamique plus timide que dans le reste du département

Au 31 décembre 2015, 173 agriculteurs, soit 9 % des déclarants à la PAC, s'étaient engagés dans une démarche d'agriculture biologique. Ensemble, ils regroupaient 6 027 hectares respectant le cahier des charges "Agriculture Biologique"⁽¹⁾ soit 5 % des surfaces déclarées à la PAC.

Ces exploitations sont disséminées sur l'ensemble du territoire.

La dynamique "agriculture biologique" est plus faible que dans le reste du département où l'on trouve près de 14 % d'agriculteurs engagés dans la démarche où les surfaces bio représentent près de 9 % des surfaces déclarées à la PAC.

⁽¹⁾ Nous regroupons ici les surfaces certifiées et les surfaces en conversion bio.

Prédominance des cultures fourragères

Plus des trois quarts des surfaces agricoles en agriculture biologique sont dédiées aux cultures fourragères (essentiellement des prairies). Viennent ensuite les céréales (14 %), les vergers de fruits à coque (5 %) et de fruits à pépins (3 %). Par ailleurs, 75 agriculteurs cultivent des légumes, et regroupent 34 hectares soit moins d'1 % des surfaces bio.

Côté productions animales, une trentaine d'éleveurs bovins détiennent un cheptel de 1 500 vaches mères. Ce sont essentiellement des élevages de bovins viande. On trouve également 17 éleveurs d'ovins, une dizaine d'éleveurs de caprins et quelques éleveurs de volailles (essentiellement des poulets de chair).

Progression des surfaces AB de 45 % au cours des cinq dernières années

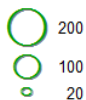
Entre 2010 et 2015, les surfaces inscrites dans le cahier des charges "agriculture biologique" ont gagné 1 870 hectares soit plus de 45 % des surfaces recensées en 2010. Parallèlement, l'effectif d'agriculteurs ayant adhéré à la démarche a progressé de plus de trois quarts.

Dans le reste du département on enregistre une augmentation de près des trois quarts des surfaces cultivées et de 60 % des effectifs d'agriculteurs.

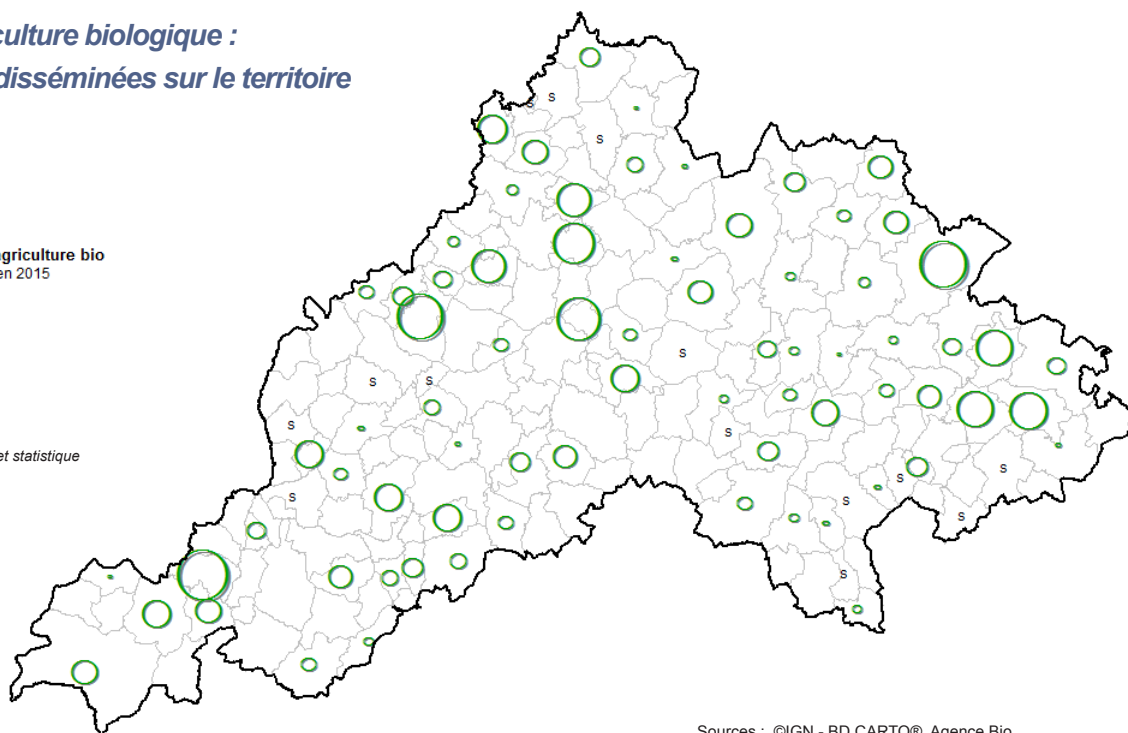
Au niveau des cultures, les prairies, avec un gain de plus de 1 600 hectares ont le plus progressé en surface entre 2010 et 2015. Viennent ensuite les céréales et les cultures fruitières (essentiellement des fruits à coque) qui gagnent chacune près de 200 hectares. À noter également la bonne progression du maraîchage bio qui passe de 8 producteurs et 7 hectares cultivés en 2010 à 75 producteurs et 34 hectares en 2015.

Agriculture biologique : des surfaces disséminées sur le territoire

Surfaces déclarées en agriculture bio
en hectares par commune en 2015



s : données soumises au secret statistique



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agence Bio

16 % des agriculteurs du territoire mobilisent des circuits courts de commercialisation

Une pratique analogue au reste du département

En 2010, 400 agriculteurs, soit 16 % de l'effectif total du territoire, commercialisent un ou plusieurs produits de leur exploitation par l'intermédiaire d'un circuit court de commercialisation. Cette pratique est répandue comme dans le reste du département où 17 % des exploitations mobilisent ce type de débouché commercial.

Près des deux tiers des exploitations engagées dans cette démarche commercialisent des produits animaux (produits carnés, oeufs, volailles...).

Prédominance de la vente directe à la ferme

La vente directe constitue le circuit court privilégié par les agriculteurs du territoire. Elle se décline essentiellement en vente à la ferme (61 % des exploitations pratiquant les circuits courts), en vente sur les marchés (27 %) et pour une moindre part en point de vente collectif (10 %).

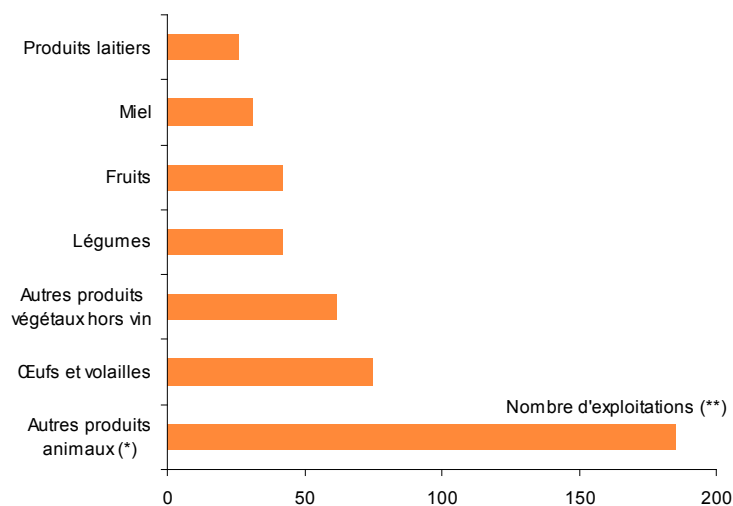
Les commerçants détaillants sont les intermédiaires les plus sollicités par les agriculteurs dans le cadre des circuits courts de commercialisation. Plus du tiers de ces derniers y font appel, alors que seulement 7 % font appel aux Grandes et Moyennes Surfaces.

Une orientation forte pour 40 % des exploitations engagées dans cette démarche

La commercialisation en circuit court constitue une orientation forte pour près de 40 % des exploitations engagées dans cette démarche car elles en retirent plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires. À l'opposé, ce débouché commercial constitue une ressource d'appoint pour 30 % des exploitations qui en retirent moins de 25 % de leur chiffre d'affaires.

Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire

Plus des deux tiers des exploitations utilisant les circuits courts commercialisent des produits animaux

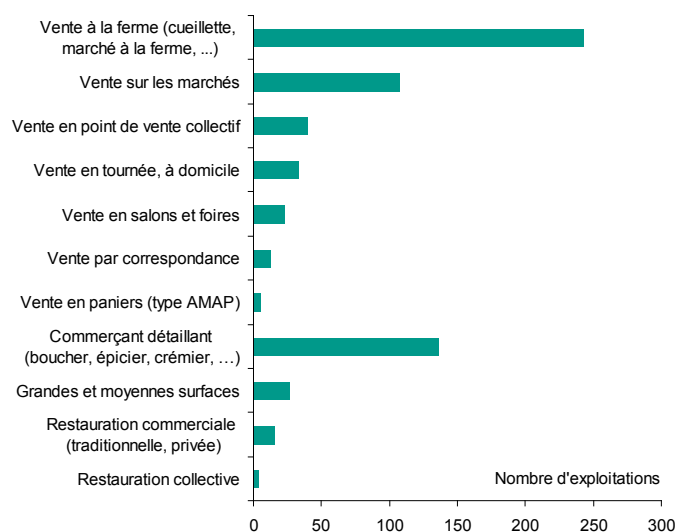


(*) y compris conserves de volailles et canards gras

(**) une exploitation peut commercialiser plusieurs produits via des circuits courts

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Prédominance de la vente à la ferme dans le cadre des circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

9 % des agriculteurs ont mis en place une activité de diversification

Une dynamique plus timide que dans le reste du département

235 agriculteurs, soit 9 % de l'effectif total, ont mis en place une ou plusieurs activités de diversification sur leur exploitation. Cette dynamique est nettement plus timide que dans le reste du département, où c'est près de 16 % des agriculteurs qui ont mis en place ce type de démarche.

Travaux à façon et transformation de produits agricoles, principales activités de diversification

Les activités de transformation de produits agricoles autres que le lait ⁽¹⁾ et les travaux à façon réalisés pour le compte d'autres exploitations avec les moyens de production de l'entreprise constituent les principales activités mises en oeuvre. Elles concernent respectivement 30 % et 23 % des exploitations ayant mis en oeuvre ce type de démarche. Viennent ensuite les activités d'hébergement (16 % des exploitations pratiquant la diversification), la transformation de lait (10 %), les travaux à façon pour le compte d'acteurs non agricoles (7 %) et la transformation de bois (5 %).

⁽¹⁾ cidre, jus de fruit, produits carnés, alcools hors vin

Une majorité de moyennes et grandes exploitations

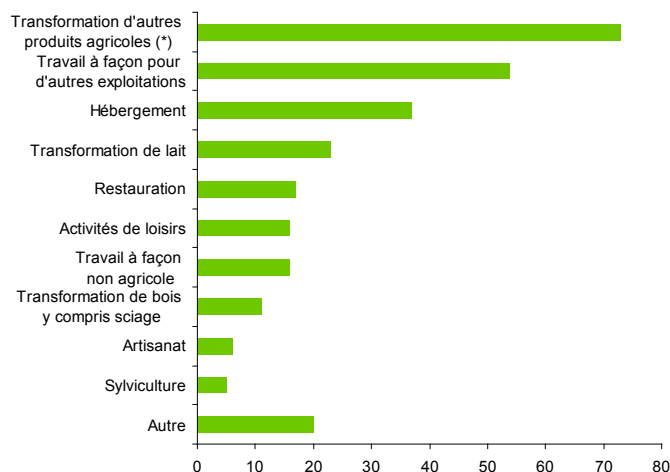
Plus des deux tiers des exploitations pratiquant une activité de diversification sont des grandes ou moyennes exploitations (PBS totale > 25 000 €). Elles sont dirigées par des chefs ayant en moyenne 47 ans. Les autres sont des petites exploitations dont les chefs sont nettement plus âgés (52 ans).

Un complément variable selon les activités

Pour près des deux tiers des exploitations pratiquant une activité de diversification, celle-ci contribue pour moins de 50 % à leur chiffre d'affaires annuel. Toutefois, ce ratio varie selon l'activité. Plus de la moitié des exploitations pratiquant des activités de loisirs ou des activités de transformation de produits agricoles retirent de ces activités plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. La nécessité de rentabiliser des investissements spécifiques peut expliquer ce phénomène. A contrario, les travaux réalisés pour le compte de tiers avec les outils de l'exploitation contribuent à moins de la moitié du chiffre d'affaires pour 80 % des exploitations les réalisant.

Répartition du nombre d'exploitations selon les activités de diversification mises en oeuvre

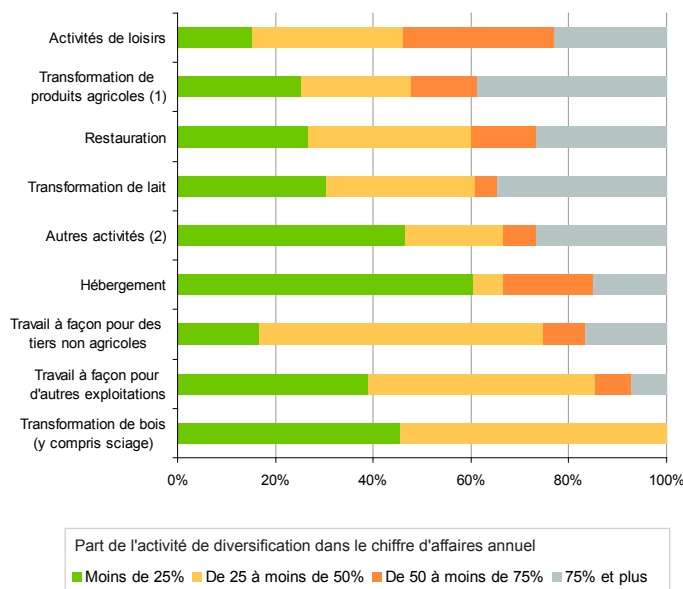
(une exploitation peut mettre en oeuvre plusieurs activités de diversification)



^(*) cidre, jus de fruit, produits carnés, alcools hors vin

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Part des activités de diversification dans le chiffre d'affaires de l'exploitation selon l'activité



Part de l'activité de diversification dans le chiffre d'affaires annuel
 ■ Moins de 25% ■ De 25 à moins de 50% ■ De 50 à moins de 75% ■ 75% et plus

⁽¹⁾ cidre, jus de fruit, produits carnés, alcools hors vin

⁽²⁾ production d'énergies renouvelables, sylviculture, artisanat

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

7 % des emplois sont agricoles

Agriculture et sylviculture fournissent 7 % des emplois du territoire

7 % des emplois au lieu de travail relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture en 2011 au sein du périmètre du SCoT du Périgord Vert. Globalement, ce ratio est similaire au reste du département, mais on relève d'importantes disparités au sein du territoire.

Dans de nombreuses petites communes rurales, où le volume d'emploi est relativement faible, la part d'emploi agricole dépasse 25 %, voire 50 % des emplois totaux. En revanche, dans les communes urbaines, où le volume d'emploi total est conséquent, la part de l'emploi agricole est relativement faible (moins de 4 %). Prolongement de l'activité agricole, le secteur agroalimentaire

offre également des emplois sur le territoire. En 2013, une cinquantaine d'établissements employaient 766 salariés.

Prépondérance de la main-d'œuvre familiale

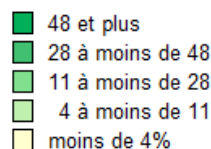
En 2010, les 2 528 exploitations du territoire occupent l'équivalent de 3 274 personnes à temps plein, soit en moyenne, 1,3 unité de travail agricole (UTA) par exploitation contre 1,4 dans le reste du département.

Pour les trois quarts, il s'agit de main-d'œuvre familiale : les chefs d'exploitation et coexploitants assurent 60 % du volume total de travail, leur conjoint (non coexploitant) 11 % et les autres actifs familiaux 4 %.

... / ...

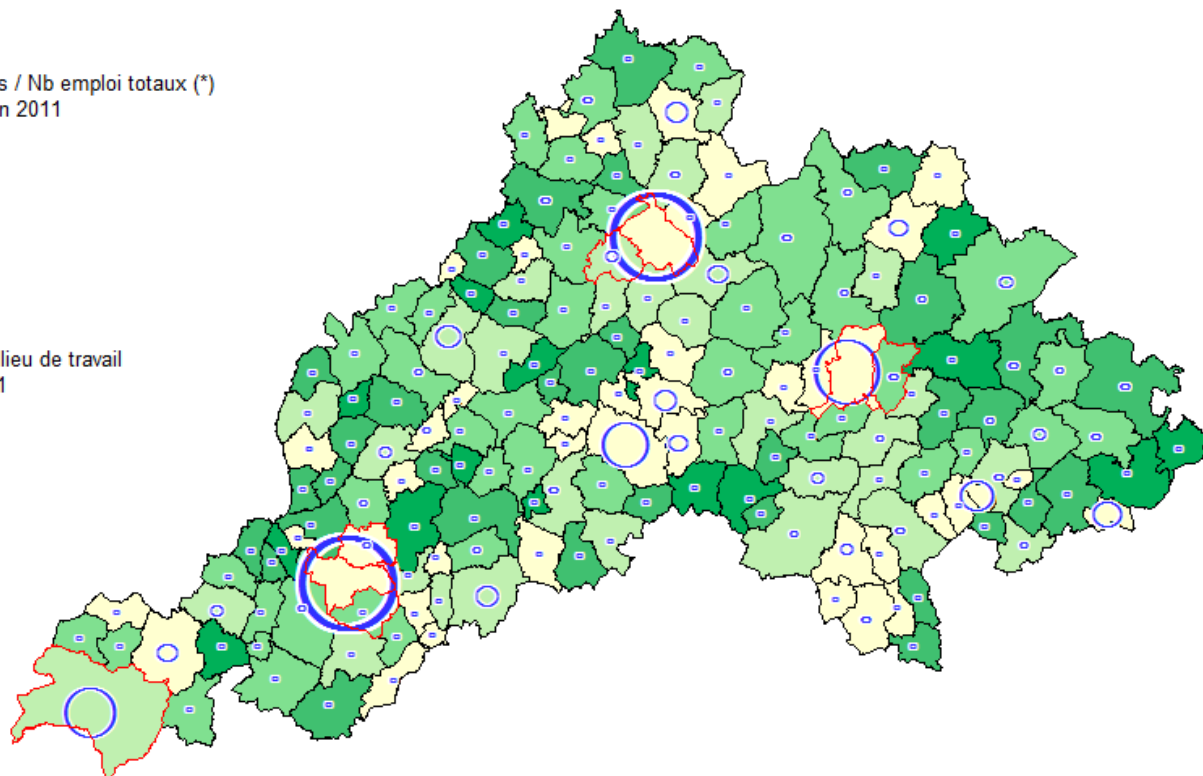
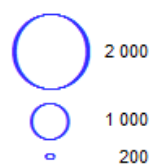
L'agriculture, dernier rempart de l'emploi dans les communes rurales

Nb d'emplois agricoles / Nb emploi totaux (*)
en % par commune en 2011



(*) emplois au lieu de travail

Nb total d'emplois au lieu de travail
par commune en 2011



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Recensement de la population

... / ...

12 % des exploitations emploient des salariés permanents

310 exploitations, soit 12 % du total, ont employé des salariés permanents. Ensemble, elles représentent près de 15 % du volume d'emploi total. Les exploitations spécialisées en cultures fruitières et les élevages laitiers se partagent équitablement près de la moitié de ces UTA salariés. Viennent ensuite les exploitations de polyculture (10 %), les élevages de bovins viande (6 %) et les élevages de petits ruminants (4 %).

Deux tiers de l'emploi saisonnier pour l'arboriculture

500 exploitations, soit une sur cinq, ont eu recours à des salariés saisonniers. Ces derniers contribuent pour près de 10 % au volume total de travail. Seulement 13 % des employeurs sont spécialisés en cultures fruitières, mais ils regroupent à eux seuls plus des 2/3 du volume de travail saisonnier. Viennent ensuite, les exploitations de polyculture élevage (10 %), les éleveurs de bovins viande (6 %), les éleveurs de petits ruminants (6 %) et les maraîchers (3 %).

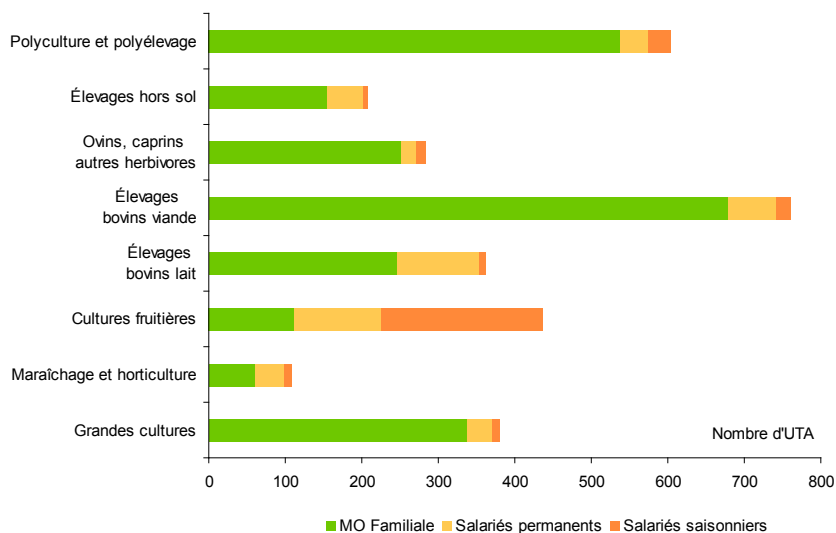
Diminution de 25 % de l'emploi agricole entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu près de 25 % de ses emplois agricoles soit plus d'un millier d'UTA. Toutefois, cette diminution est moins marquée que dans le reste du département où elle est de 30 %. Elle concerne en premier lieu la main-d'œuvre familiale qui perd 30 % de ses UTA. Elle est donc très liée à la chute du nombre d'exploitations constatée au cours de la dernière décennie.

Le salariat permanent diminue également de près de 30 % en volume alors que le salariat occasionnel ou saisonnier ne diminue que de 14 %.

Prégnance de la main-d'œuvre salariée en culture fruitière

Répartition des UTA en 2010 selon l'OTEX au sein du périmètre du SCoT du Périgord Vert



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



©Pascal Xicluna/Min. Agri. Fr.

28 % de la SAU devraient changer de main dans un avenir proche

28 % de la SAU détenue par des chefs de 55 ans et plus

1 130 agriculteurs du territoire, soit 45 % du total, avaient 55 ans ou plus en 2010. Ensemble, ils valorisaient 34 900 hectares soit 28 % de la SAU du territoire.

Près de 30 % d'entre eux ont envisagé leur succession mais l'incertitude est de mise pour les autres qui ne savent pas qui leur succédera, ou qui pensent que leur exploitation va disparaître. Ensemble ils détiennent 18 670 hectares. On peut donc penser que pour ces surfaces l'avenir "agricole" est relativement incertain. Ces terres se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Une majorité de reprises d'exploitation dans le cadre familial

334 agriculteurs de 55 ans ou plus pensent avoir un successeur dans les cinq années à venir. Ensemble, ils regroupent 16 230 hectares soit 46 % de la SAU "libérable". Dans les trois quarts des cas, il s'agit de reprises, par un membre de la famille sur des exploitations de 47 hectares de SAU en moyenne.

20 % des reprises d'exploitation sont envisagées "hors cadre familial", elles concernent le plus souvent des exploitations de taille plus réduite (37 hectares).

Enfin, 5 % des reprises d'exploitations sont prévues par un coexploitant ; cela concerne des structures plus importantes (111 hectares en moyenne).

Près de la moitié des agriculteurs de 55 ans et plus n'ont pas encore envisagé leur succession

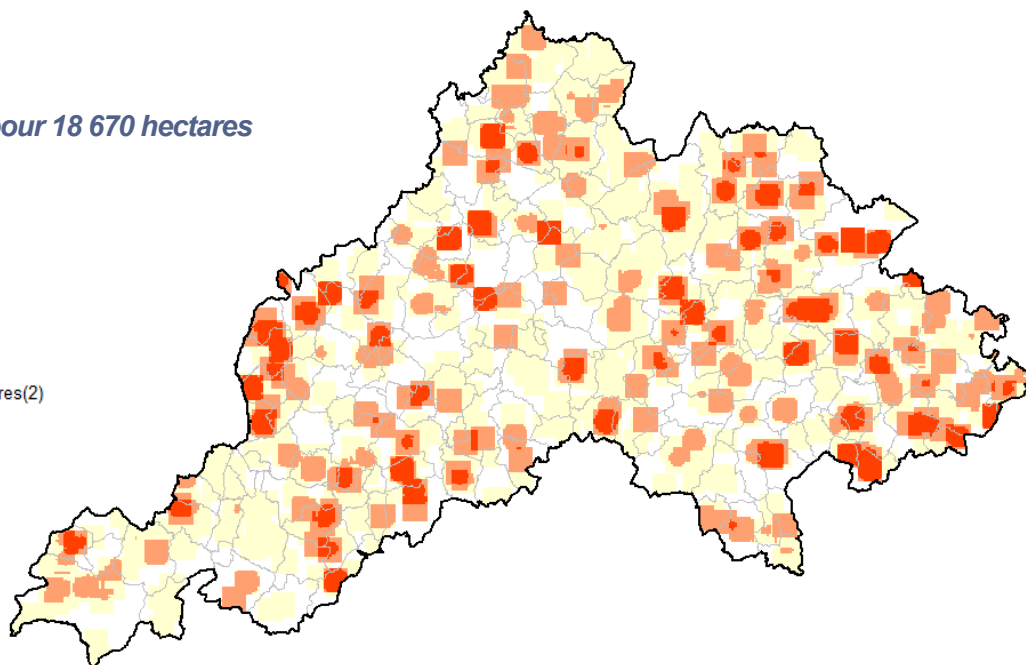
47 % des agriculteurs de 55 ans et plus n'ont pas envisagé leur succession en 2010. Ensemble, ils détenaient 14 340 hectares, soit plus de 40 % de la SAU libérable, et leurs exploitations s'étendaient sur 27 hectares de SAU en moyenne. La moitié d'entre elles ne dépassent pas 9 hectares. Malgré une moyenne d'âge relativement élevée (64 ans), plusieurs motivations peuvent expliquer cette absence de perspective de reprise : nécessité de poursuite d'activité pour apurer le financement de certains investissements, absence de repreneur, difficulté à se

... / ...

Incertitude de reprise pour 18 670 hectares

SAU à avenir "incertain"⁽¹⁾
en hectares par maille de 4 hectares⁽²⁾

- 0,77 et plus
- 0,23 à moins de 0,77
- Moins de 0.23



⁽¹⁾ La SAU "à avenir incertain" est la SAU détenue par les exploitants de 55 ans et plus qui n'ont pas encore envisagé leur succession ou qui pensent que leur exploitation va disparaître

⁽²⁾ Densité obtenue après lissage et carroyage des données géolocalisées au siège d'exploitation. Maille de carroyage : 4 hectares - Rayon de lissage : 3 000 mètres

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Recensement Agricole 2010

... / ...

projeter à dix ans pour les plus jeunes, souhait de poursuivre une activité agricole en raison du faible niveau de retraite espéré...

Plus d'un agriculteur sur cinq pense que son exploitation va disparaître

23 % des agriculteurs de 55 ans et plus pensent que leur exploitation va disparaître, soit parce que les terres seront reprises par une exploitation plus importante ou parce qu'elles perdront leur usage agricole. Cela représente 12 % de la SAU libérable (4 330 hectares) et ce sont des exploitations de superficie plus réduite que les précédentes : 17 hectares en moyenne mais en fait, plus de la moitié d'entre elles ne dépassent pas 4 hectares. Avec une moyenne d'âge de 65 ans, ces agriculteurs sont également plus âgés que les autres cédants.

La combinaison de plusieurs critères révélatrice des perspectives de reprise

Au regard des éléments précédents, les exploitations individuelles en faire-valoir direct, de faible SAU et dirigées par un chef plus âgé que la moyenne, présentent des perspectives de reprise plus mauvaises que les autres. En effet, si chacun de ces critères (âge, SAU, statut juridique, mode de faire-valoir) ne peut être à lui seul un déterminant des perspectives de reprise, leur combinaison peut l'être.

Nous retrouvons ici des structures de petite taille, en pleine propriété où, au niveau foncier, la dimension patrimoniale a pris le dessus sur la dimension productive. Dans beaucoup de cas, il s'agit de quelques hectares jouxtant l'ancien corps de ferme habité par l'agriculteur en fin de carrière ou retraité.

SAU, statut juridique, mode de faire-valoir et âge déterminants, des perspectives de reprise d'exploitation

Unités : année, hectare, % ligne de l'effectif de la catégorie concernée

Perspectives de reprise d'exploitation	Âge	SAU		Mode de faire-valoir			Statut
	Moyen	Moyenne	Médiane	FVD (*) intégral	Ferme intégral	FVD (*) + Ferme	% en expl. ind.
Ne sait pas	64	27	9	62%	8%	31%	92%
Reprise coexploitant	61	111	87	12%	53%	35%	24%
Reprise familiale	64	47	25	52%	11%	37%	86%
Reprise hors cadre familial	62	37	20	58%	11%	32%	88%
Pas de successeur (disparition)	65	17	4	72%	7%	21%	96%
Ensemble	64	31	10	61%	9%	30%	91%

(*) Faire-valoir direct

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

► Note de lecture :

Ce tableau récapitule quelques caractéristiques des exploitations détenues par des agriculteurs de 55 ans et plus selon leur perspective de reprise dans les cinq ans à venir. Par exemple, au niveau des exploitations n'ayant pas de successeur (disparition) :

- Âge moyen du chef : 65 ans ; SAU moyenne : 17 hectares.
- La moitié des exploitations ne dépassent pas 4 hectares de SAU.
- 72 % d'entre elles sont en faire-valoir direct intégral ; 7 % en ferme intégral ; 21 % en faire-valoir direct et ferme.
- 96 % d'entre elles ont un statut d'exploitation individuelle.

©AGRESTE
2017

Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteurs : Hubert GUICHENEY, Isabelle LAFARGUE, Jacky BONOTAUX
Composition-Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

